

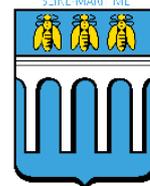


MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES



Commissariat général
à l'égalité des territoires

VILLE DE BARENTIN



AVENANT AU CONTRAT DE VILLE DE BARENTIN

2020-2022

Protocole d'engagements renforcés et réciproques



Fait à Barentin, le

Pierre-André DURAND
Préfet de la Région Normandie
Préfet de Seine Maritime

Michel BENTOT
Maire de Barentin

Hervé MORIN
Président du Conseil Régional de Normandie

Bertrand BELLANGER
Président du Département de Seine-Maritime

Michel BENTOT
Président de la Communauté de communes
Caux-Austreberthe

Olivier COUTURE
Directeur de la Caisse d'Allocations
Familiales de Seine-Maritime

Mathias LEVY-NOGUERES
Président du directoire de Logiseine

Philippe LEROY
Directeur Général de Logéal

Frédéric MONTANDREAU,
Directrice Territoriale Pôle Emploi Rouen

Céline SENMARTIN
Directrice Régionale de la Caisse de dépôts et
Consignations de Haute Normandie

Christine GARDEL
Directrice Générale de l'Agence Régionale
de Santé de Normandie

La politique de la ville, née au début des années quatre-vingts, a pour objectif de réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les territoires, de favoriser la cohésion sociale, en développant une intervention publique renforcée dans des quartiers urbains en difficulté

La loi N° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et de la cohésion sociale, dite Loi Lamy, initie une refondation profonde de la politique de la ville en redéfinissant les critères des quartiers prioritaires. 1514 quartiers dits « prioritaires » 2015-2020 ont été définis par l'Etat à l'échelle nationale, intégrant ainsi **le quartier Lalizel à Barentin**. Les nouveaux périmètres des quartiers prioritaires ont été fixés par décret en date du 30 décembre 2014.

La compétence « Politique de la ville » est ainsi passée au niveau des métropoles, des communautés urbaines et communautés d'agglomération. En revanche, cette compétence est facultative pour les communautés de communes, bien que celles-ci soient obligatoirement signataires du Contrat de ville. Pour la ville de Barentin, il a été convenu de déléguer la préparation et le pilotage du Contrat de ville à la Ville et à son CCAS, accompagnés par les services de l'État.

Les orientations du contrat de ville du quartier sont déclinées autour de 3 piliers:

- **La Cohésion sociale** (Action sociale, Animation, Prévention Santé Education, Sport)
- **L'habitat et le cadre de vie**
- **L'emploi et le Développement économique**

Les questions liées à la jeunesse, à l'égalité femmes hommes, la lutte contre les discriminations, et les valeurs de la république et de la citoyenneté font l'objet d'une approche transversale entre les différentes thématiques.

Une mobilisation prioritaire du droit commun est requise.

Menée par l'État en partenariat avec les collectivités locales, la politique de la ville est mise en œuvre au moyen du "Contrat de ville" document cadre qui engage de nombreux partenaires : Etat, Région, Département, Agglomération, Communes, Caisse d'Allocations Familiales, bailleurs sociaux, Mission locale, Agence Régionale de Santé, Pôle emploi, etc...

Sur Barentin, à l'issue d'une phase de diagnostic partagée avec les services de l'Etat, l'ensemble des acteurs institutionnels, les associations les plus représentatives ainsi que les habitants du quartier réunis pour certains, au sein du futur conseil citoyen, un travail de définition et de hiérarchisation des enjeux a été réalisé, des propositions d'orientations prioritaires ont été formalisées, puis présentées et adoptées en comité technique et en comité de pilotage.

Le contrat de ville comporte **9 orientations stratégiques** dont **4** pour **le pilier cohésion sociale** :

- *Agir en faveur de la réussite éducative,*
- *Faciliter l'accès à l'offre de loisirs, culturelle et sportive des publics les plus éloignés,*
- *Favoriser la vie associative et soutenir les actions citoyennes,*
- *Favoriser l'accès aux soins et à la prévention.*

Sur le pilier cadre de vie, les objectifs fixés visent à accroître la mobilité, qu'elle soit au sein du parc résidentiel ou entre les quartiers et en lien avec les zones d'emploi. La revalorisation de l'image du quartier est également recherchée.

Le pilier emploi poursuit l'amélioration de l'employabilité des Barentinois les plus éloignés de l'emploi ainsi qu'un développement économique intégrant la question du lien avec le quartier prioritaire de Lalizel

Le cadre stratégique et opérationnel sert de cadre de référence pour la sélection et le financement des opérations proposées par les différents acteurs lors des appels à projets.

1 - LE CONTRAT-CADRE

Le Contrat-cadre de la ville de Barentin a été signé **le 15 septembre 2015**.

2 - OBJET DE L'AVENANT

Cet avenant, qui sera annexé au Contrat de Ville, s'appuie sur plusieurs documents de référence et notamment :

- *La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014*
- *La Loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017*
- *Le Pacte de Dijon « Cohésion urbaine et sociale : nous nous engageons », avril 2018*
- *La circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 portant sur la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers*
- *Le Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE)*
- *Le rapport « Démocratie participative et quartiers prioritaires : réinvestir l'ambition politique des conseils citoyens » de la Commission nationale du débat public (2018)*
- *L'évaluation annuelle des programmations conduites du Contrat de Ville*

Le **Pacte de Dijon** engage au premier chef, l'État, mais également les collectivités territoriales en faveur d'une politique de Cohésion Urbaine et Sociale ambitieuse pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Cette mesure porte sur le développement économique et l'emploi, l'habitat et le renouvellement urbain, la mobilité, l'éducation, la santé, la sécurité et la justice.

3- IDENTIFICATION DU CONTRAT INITIAL

3.1- Présentation de Barentin

La ville de Barentin est membre de la Communauté de communes Caux-Austreberthe. Cet EPCI créé le 28 décembre 2001 regroupe **depuis 1^{er} janvier 2018, 9 communes** : Barentin Blacquevilles, Bouville, Goupillières, Emanville, Sainte-Austreberthe, Limésy, Pavilly et Villers-Ecalles.

Barentin est une des communes concernées par la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville, **avec le quartier de Lalizel.**

- **Le quartier Lalizel, Quartier prioritaire de la politique de la ville**

Le quartier Lalizel est situé au nord de la commune, à la limite de la commune de Pavilly. Il a été construit dans les années 1960. Le type d'habitat est diversifié entre grands ensembles et logements pavillonnaires. Le quartier est enclavé et séparé par le centre-ville en raison de sa topographie.



Périmètre réglementaire du quartier prioritaire

- *Quelques données statistiques Quartier Lalizel (Annexe 1)*

- La population

Quartier prioritaire 2013	Commune 2013	EPCI 2015 23 152	EPCI 2017
LALIZEL	BARENTIN	CC CAUX AUSTREBERTHE	CC CAUX AUSTREBERTHE
747	11 957	23 152	24 745

Source : Insee, Recensement de la population er 2013

- Répartition de la population par sexe et âge

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
Hommes (%)	52.7	47.4	48.6	48.6
Femmes (%)	47.3	52.6	51.4	51.4
Moins de 25 ans (%)	45.0	32.8	32.0	31.8
Femmes de moins de 25 ans parmi les femmes (%)	43.1	31.0	29.9	29.9
60 ans et plus (%)	9.4	21.8	21.2	21.4
Femme 60 ans ou plus parmi les femmes (%)	nd	25.2	24.3	24.2
Indice de « jeunesse » (- de 20 ans / 60 ans et +)	3.7	1.2	1.2	1.2

La baisse d'habitants sur le quartier s'explique (1045 habitants en 2010) par la survenue **d'un important incendie de l'immeuble Buisson du parc Hlm de Logéal en décembre 2011**. Cet incendie a nécessité une évacuation des habitants et un relogement. De lourds travaux de réhabilitation de 25 logements ont été réalisés et les appartements ont été remis en location seulement en mars 2015.

Un nouvel incendie est survenu en novembre 2018 à l'immeuble Gailliard, **du parc Hlm de Logéal**, qui a nécessité l'évacuation de 25 familles et leur relogement sur la commune.

Il est à noter par ailleurs que l'immeuble Neveu n'a pas été intégré au QPV, alors qu'il est situé au cœur du QPV. Il en est de même pour les tours Ballue et Baudry.

Enfin on constate depuis quelques années un accroissement du vieillissement de la population, engendrant une sous-occupation dans les logements, en particulier sur le quartier Square Allain.

4 - MODALITÉS DE GOUVERNANCE

4.1- Les modalités de pilotage du contrat de ville

Le pilotage du contrat de ville repose sur plusieurs instances partenariales. Elles ont pour finalité d'assurer une coordination générale du contrat de ville et de favoriser la bonne articulation entre le droit commun et la politique de la ville.

a. Le comité de pilotage

Le **Comité de pilotage (COPIL)** du contrat de ville de Barentin, co-présidé par le Sous-préfet en charge de la Politique de la Ville et le Maire de Barentin, Michel Bentot, Président du CCAS, Président de la Communauté de communes Caux Austreberthe, se réunit une fois par an. Chaque membre signataire est membre de droit du comité de pilotage.

b. Le Comité technique

Le **Comité technique (COTECH)** du contrat de ville de Barentin est la représentation technique du Comité de pilotage. Il est composé des référents techniques mandatés par l'Etat (DDCS, DDTM, la DIRECTE, CCI, Pôle Emploi, Education Nationale), de la Mission Locale, de la Caisse des Dépôts, du Conseil Départemental de la Seine-Maritime, la CAF, des bailleurs sociaux (Logiseine et Logéal) et du CCAS de Barentin, pilote du contrat de ville.

Sa fonction principale est d'assurer la mise en œuvre de la programmation du contrat de ville. Il prépare les décisions du comité de pilotage. Pour ce faire, il produit les documents nécessaires pour le comité de pilotage : analyse les résultats, état des réalisations, niveaux d'engagement et de consommation des crédits, propositions d'arbitrage et de choix stratégiques. Le comité technique assure également le suivi des décisions du Comité de pilotage. **Il se réunit au moins une fois par an.**

c. Les groupes de travail thématique par pilier

Les groupes de travail thématiques, par pilier du contrat de ville, sont composés des acteurs (publics et privés) engagés dans la mise en œuvre des actions. Des représentants du Conseil Citoyens sont associés selon les thématiques retenus.

Ces groupes contribuent à formuler les premières propositions d'actions annuelles à mettre en œuvre, harmoniser et à articuler les interventions de chacun, suivent l'évolution des actions réalisées.

4.2- L'ingénierie

Le CCAS, en lien étroit avec la Direction Générale de la Ville, assure la coordination opérationnelle et administrative des acteurs et des dispositifs, ainsi que la préparation et l'animation des programmations annuelles.

a. Une équipe de projet interministérielle de l'Etat

Une réunion interministérielle des services de l'État et de ses opérateurs est animée par le sous-préfet en charge de la politique de la ville et composée de l'ensemble des services et des opérateurs de l'Etat concernés par la politique de la ville (DDTM, DDCS, Pôle Emploi, DIRECCTE, CCI, CMA, ARS, CDC, DRJSCS, DREAL,...). Elle est réunie régulièrement par le sous-préfet.

b. Une équipe de projet communale

L'équipe de projet communale est constituée par la Directrice du CCAS, Cheffe de projet Politique Ville, le Directeur général des services, en lien étroit avec la Directrice Générale financière de la ville, élargie selon les projets, aux différents chefs de services concernés (culture, régie municipale et de l'enfance, crèches, services techniques, etc..).

4.3- La participation des habitants au processus d'élaboration et de suivi du contrat de ville

a. Présentation des conseils citoyens

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine pose la co-construction avec les habitants comme principe fondateur et axe d'intervention majeur de la politique de la ville. La création des conseils citoyens est obligatoire dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville.

Le préfet de Seine-Maritime a reconnu le conseil citoyen « Lalizel » en date du **8 juillet 2015**.

Sa composition a, depuis cette date évoluée et est aujourd'hui composée de :

- **14 membres du collège habitants**, à parité égale Hommes -Femmes
- **6 associations du collège Associatif** : les Roses de l'Atlas, l'OMS (Office municipal des sports) le Futsal, le Boxing Club, Fitness form' et les jardins ouvriers,
- **2 bailleurs sociaux du collège acteur** : Logiseine et Logéal.

Le fonctionnement du Conseil Citoyen est assuré par le CCAS, en lien très étroit avec la ville. Le conseil citoyen est également associé à son évaluation. Il participe aux différentes instances du contrat de ville et est très actif dans la vie du quartier.

Le conseil citoyen se réunit **au minimum 1 fois mois** et organise de nombreuses réunions dans la conduite de projets. Le délégué au Préfet participe étroitement à ces temps de concertation. Les observations, questions ou propositions sont par ailleurs régulièrement communiquées aux élus de la Ville et au délégué du préfet, aux services municipaux ou de l'Etat ainsi qu'aux autres partenaires concernés.

b. Règlement intérieur

Un règlement intérieur spécifique au conseil citoyen a été réalisé. Il définit le fonctionnement du conseil citoyen et met bien en avant les valeurs fondamentales que chaque membre du conseil citoyen se doit de respecter :

- Le respect de la laïcité et des valeurs républicaines (liberté, égalité, fraternité), et plus spécifiquement la volonté de lutter contre les discriminations et en faveur de l'égalité femmes-hommes,
- La neutralité politique (notamment le refus d'utiliser le conseil citoyen comme une tribune politique).

Une véritable dynamique participative s'est instaurée depuis la mise en place du Conseil citoyens, entouré par le CCAS, et ses membres sont extrêmement investis dans les actions entreprises

**BILAN PROGRAMMATION
DES ACTIONS
2015 à 2018**

Le Contrat de Ville s'est traduit concrètement, depuis 2015, par la mise en place d'actions très soutenues en direction des habitants du quartier prioritaire Lalizel.

Ces actions, issues des différentes politiques de droit commun des collectivités ou des institutions, a résulté aussi de financements spécifiques, mobilisés dans le cadre de l'appel à projet annuel « Politique de la Ville », appelé « **Programmation** ».

5- ANALYSE DE LA PROGRAMMATION DU CONTRAT DE VILLE 2015 à 2018

La principale difficulté pour réaliser l'analyse des programmations réside dans le manque d'outils performants de suivi. Actuellement, l'outil principal utilisé consiste à l'analyse des bilans annuels réalisés par les différents porteurs, sachant que nous ne disposons pas de certains bilans. En effet, 2 structures porteuses d'actions ont fermé, l'association « Ensemble » pour l'action CLIC Emploi (2015) et le centre social CRF (2017). Cette dernière n'a pas rendu auprès des services de l'Etat son bilan annuel. Il est donc difficile de réaliser un bilan complet des programmations conduites.

Toutefois, des bilans et des concertations avec les différents acteurs locaux sont réalisés très régulièrement et permettent ainsi de bien mesurer les effets très positifs des actions conduites auprès des habitants. Enfin, l'impact se mesure tout particulièrement par un nombre croissant de participants à toutes les actions organisées et par un retour extrêmement positif des habitants du quartier.

5.1 - Répartition des actions entre les différents objectifs de l'orientation

La répartition des actions entre les différents objectifs opérationnels est équilibrée au regard des orientations stratégiques définies dans le contrat de ville. Seule l'axe santé n'a pas été concernée dans la programmation des actions, la mobilisation du droit commun agissant principalement dans ce domaine.

Depuis 2015, on peut noter des actions soutenues **dans le cadre du pilier Cohésion sociale et l'amélioration du cadre de vie**, visant à contribuer au bien-vivre ensemble, contribuer à la réussite éducative, au soutien à la parentalité, requalifier et améliorer l'image du quartier.

LE PILLIER COHESION SOCIALE

❖ L'accompagnement vers la maîtrise du numérique

- **Lutter contre la fracture numérique**

La dématérialisation des démarches administratives (Impôts, Déclaration trimestrielle RSA...) rend la pratique de l'outil numérique aujourd'hui incontournable. Pour accompagner au mieux les personnes les plus fragiles, plusieurs bornes informatiques sont mises à disposition sur la ville : CCAS, Régie municipale. Médiathèque.

L'organisation d'ateliers d'initiation à l'informatique et d'usage du numérique est un axe opérationnel fort **pour lutter contre la fracture numérique**.



❖ Le CLAS - Contrat d'Accompagnement à la scolarité des collégiens du quartier

• Contribuer à la réussite Educative

Le Pôle Animation Jeunesse du CCAS porte **un atelier d'aide aux devoirs, à raison de 3 soirs par semaine**, s'accompagnant d'actions soutenues avec les parents et les jeunes : sorties culturelles, rencontres familiales, soutien des parents face aux difficultés rencontrées avec leur enfant, etc...

Des liens étroits sont menés avec les établissements scolaires.



❖ L'accompagnement à la parentalité

- Soutenir les parents dans l'exercice de leur fonction parentale,
- Offrir un espace de rencontres et d'échanges Parents -Enfants autour d'ateliers manuels, de bricolage, de cuisine, de bien-être ...

Ces actions ont été conduites par 2 opérateurs, le centre social CRF, aujourd'hui fermé et l'association InserAction, qui a pris le relais depuis 2018.

Cette action souffre encore de l'absence d'un espace de vie collectif au cœur du quartier permettant ainsi de mieux identifier les actions conduites et surtout vaincre les peurs auprès des familles.



« Inser Action Photos »

LE PILLIER AMELIORATION DU CADRE DE VIE & COHESION SOCIALE

Plusieurs autres actions très soutenues sont conduites **à la fois sur le pilier habitat et à cohésion sociale** visant à **l'amélioration et l'appropriation du cadre de vie** telles que :

- ❖ **Des chantiers artistiques ados (13-17ans)** sont conduits par le Pôle Animation Jeunesse, au cœur du quartier, en partenariat avec le bailleur social Logiseine. Des contreparties citoyennes sous forme de séjours culturels, sont par la suite organisées avec les adolescents concernés.

Tableaux réalisés pour les halls des immeubles du quartier



Tableaux réalisés à partir de vieilles photos d'ouvriers(ères), des usines du quartier, exposés sur la voie verte et au cœur du quartier



Tableaux installés

Dans les cours des écoles du quartier « La Mésangère » et « Fontenelle Champmeslé »

Echange culturel – Séjour au Maroc

Depuis 4 ans, le CCAS et l'association « *les Roses de l'Atlas* » membre du Conseil Citoyens, ont à cœur de développer un projet d'échange interculturel mettant en lien les jeunes du quartier prioritaire Lalizel inscrits au PAJ et les habitants du village d'Agafay au Maroc.



Dans le cadre de la programmation Politique ville et d'un partenariat très serré avec le Bailleur social Logiseine, cet échange a pu se réaliser cette année autour de deux projets participatifs avec un groupe de 12 adolescents : **le projet artistique** piloté depuis 2 ans « **Les arbres au fil des saisons** » dont les tableaux réalisés sont toujours exposés sur la voie verte et **un chantier de jeunes de « rénovation des halls d'immeubles » du quartier Catillon 2**, qui s'est déroulé durant cinq jours, cet été.

Ces jeunes du PAJ qui se sont investis sur ces deux projets ont ainsi pu participer à ce séjour culturel inscrit dans une démarche citoyenne au Maroc.



❖ Des actions de médiation culturelle avec la participation très soutenues et actives des établissements scolaires

La ville de Barentin a soutenu une action co-financée par la CGET, la Drac, le CCAS « *Itinéraire photographique – Quartier Lalizel « Hier -Aujourd’hui- demain* - destinée à valoriser l’histoire du quartier et son image » qui a suscité un fort engouement de la population.

La publication du livre « **Instant(s)** », en 2019, retraçant cette action, permet de laisser une trace de l’engagement des habitants, de jeunes du quartier, de groupes d’élèves des établissements scolaires, des partenaires et des acteurs locaux.



« Itinéraire photographique intergénérationnel »

Quartier Lalizel « Hier-Aujourd’hui »

L’école Maternelle « La Mésangère » avec l’artiste **Bruno Maurey** – Découverte des statuts du quartier-Prise de vue photographique des enfants avec les statuts.



L’école primaire « Fontenelle Champmeslé »

Architecture et patrimoine industriel en classe avec l’appui d’un étudiant de l’ENSA de Normandie et une plasticienne : visites des usines, réalisation d’une maquette d’un bâtiment du passé transformé en un projet contemporain imaginé par les élèves de CM1 et CM2.



Le Collège Catherine Bernard, Le Lycée Thomas Corneille, Le Lycée Bartholdi

Des rencontres intergénérationnelles ont été réalisées au sein des établissements scolaires. Des ateliers théâtre et d’écriture ont été organisés avec les artistes, Hélène Gaudy et Olivier Gosse s’accompagnant de ballades urbaines, de prises de vues photographiques avec Bruno Maurey, de visites des usines, d’ateliers de partage de vie, de lecture....



Des actions de médiation culturelle

Le partenariat développé autour des actions de médiation culturelle constitue aujourd'hui un bon exemple de réussite partenariale en faveur du public.

Ce travail concerté permet ainsi de fédérer des enfants, des jeunes ainsi que leurs parents sur des parcours culturels pendant et hors du temps scolaire. L'implication des établissements scolaires, du service culturel et de la médiathèque ont permis ainsi de mobiliser un plus large public. D'autre part, grâce à l'accompagnement soutenu du CCAS, du Pôle Animation Jeunesse, les jeunes, et les habitants sont accompagnés vers des ateliers de théâtre, créatifs et culturelles.

Toutes ces actions permettent ainsi aux habitants du quartier de découvrir et s'appropriier les équipements culturels de la ville, principalement la médiathèque et le théâtre « Montdory » qu'ils n'utilisaient pas et n'estimaient pas « à leur portée ».

La compagnie de théâtre de rue Rouennaise

« **Acid Kostik** » a pour but de rendre le théâtre **populaire et accessible**. Elle a réalisé des déambulations dans les immeubles, au cœur du quartier et au sein du collège C. Bernard. Puis, des ateliers théâtre ont par la suite été organisés avec les habitants et les jeunes du PAJ qui a donné lieu à une représentation théâtrale qui a fait salle comble.



La Troupe de théâtre « Commune idée »

A L'école primaire « Fontenelle Champmeslé »

« *Raconte-moi ton école* » Classe de CMI/CM2

Avec des aînés du quartier





Avec les habitants du quartier, des jeunes du PAJ

et des aînés de la Résidence Autonomie

Ce projet théâtral a été initié et piloté par le CCAS de Barentin et a été porté par la Compagnie théâtrale « *Commune Idée* »

Cette initiative découle de l'action de médiation culturelle intergénérationnelle, conduite dans le cadre de l'itinéraire Photographique : Quartier Lalizel – « *Hier –Aujourd'hui ... Et Demain* ».

Un travail d'improvisation théâtrale et de danse sur la vie a été réalisé pendant 2 années sur la vie du quartier d'aujourd'hui et demain avec les habitants et des jeunes du PAJ

Une représentation « *Le Banquet* » a été réalisée le 4 octobre 2019.



Un véritable succès !

La DRAC peut assurer un accompagnement auprès de la ville dans une dynamique favorisant l'accès à la culture des publics, qui en sont le plus éloignés.

Des conventions peuvent permettre ainsi la mise en place de présences artistiques fortes pouvant prendre, **selon le contrat local d'éducation artistique (CLEA)**, des formes très diverses, allant d'une mission précise et circonscrite, à une résidences-mission de durée longue. **Cet axe est envisagé pour le futur plan d'actions 2020- 2022.**

❖ Le Conseil citoyens

Le CCAS assure l'accompagnement du Conseil citoyens ce qui permet aujourd'hui d'avoir des membres du collège habitants extrêmement investis dans de la vie du quartier.

Le conseil citoyen Lalizel occupe un rôle de plus en plus prépondérant dans l'animation du quartier, en relation étroite avec les habitants et les opérateurs institutionnels

Avec l'appui du fonds de participation des habitants, de très nombreuses actions sont menées par le Conseil citoyen, depuis 2015, auprès des habitants: carrés potagers, ateliers couture et tricot, boîtes à livres, fêtes de quartier, halloween, galette, repas solidaire et opération œufs de Pâques.



Des animations collectives

Depuis plusieurs années, le Conseil Citoyen organise des temps collectifs intergénérationnels qui permettent aux habitants de se retrouver sur le quartier

Les familles du quartier Lalizel sont de plus en plus nombreuse chaque année à toutes ces animations et contribuent fortement au lien social.



Goûter Galette des Rois



Chasse aux œufs de Pâques

Halloween

« Sculptures sur citrouille »



« Concours Halloween » avec une catégorie supplémentaire, depuis cette année, pour récompenser les adultes de plus en plus nombreux à venir déguisés.



Goûter de Noël

Avec le père Noël



Fête de quartier



Avec de nombreux stands d'animation: Karaoké, Pâtisserie, Tricot, Couture, ateliers maquillage, peinture, jardin, Caravane des contes ... tenus par les habitants, les structures et les associations locales

Cette fête a rassemblé plus de 300 personnes en 2019.

Des sorties intergénérationnelles



Depuis trois ans, une sortie annuelle avec les familles est organisée :

- *Visite des hortillonnages d'Amiens et des jardins solidaires,*
- *Sorties en Baie de Somme,*
- *Château de Versailles.*

Ce moment convivial est devenu un temps de partage, de rencontres culturelles, très attendus par les habitants, de plus en plus nombreux à participer.



Des ateliers jardinage au cœur des différents pôles du quartier

Les Carrés potagers



Ce projet est porté collectivement par le CCAS, le Service Technique de la Ville de Barentin, le Conseil Citoyens, les habitants et leurs enfants, du quartier Lalizel et depuis cette année, de professeurs et d'élèves du Collège Catherine Bernard.

Les carrés partagés sont partagés, chaque habitant est invité à participer aux plantations, à leur entretien et profiter des légumes récoltés.



Le Repas Solidaire au Lycée Bartholdi



Avec l'équipe de direction, les enseignants et leurs élèves de 1RC/RS du Lycée Bartholdi, la distribution alimentaire CRF de Barentin et le CCAS



Un partenariat réussi.

Toutes ces rencontres sont des réussites, drainent aujourd'hui de très nombreux habitants et ont permis d'améliorer la lisibilité du Conseil Citoyens.

Aujourd'hui, les membres du Conseil Citoyens se sentent utiles, reconnus et s'investissent de plus en plus, dans toutes les actions citoyennes conduites.

Le véritable enjeu à venir pour le Conseil citoyen est de créer encore davantage de lien avec les habitants afin de renforcer leur implication dans les actions opérées sur le quartier.

Des activités manuelles

Divers ateliers permettent désormais aux habitants *de se retrouver et de partager leurs savoir-faire*.



Ateliers mensuels « tricot » et « couture »

Depuis 2 ans, des ateliers mensuels « couture » et « tricot » sont proposés aux habitants.



Ateliers créatifs « adultes » et « parents enfants »

Des ateliers créatifs sont organisés, tout au long de l'année, pour préparer et impliquer les habitants volontaires et les membres du Conseil Citoyens, autour des actions collectives développées: Goûter Galette, Chasse aux œufs de Pâques, Fête de quartier, Concours Halloween, Goûter de Noël...



5 boîtes à livres ont été réalisées et implantées dans le quartier Lalzel, depuis l'été 2019.

Des ateliers partagés avec les résidents de la Résidence Autonomie « Jean Richepin » et des séniors du quartier.



LE PILLIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

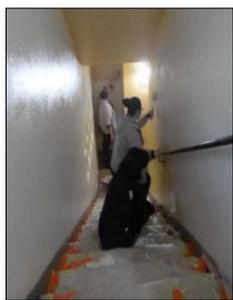
❖ Les chantiers jeunes adultes

- **Contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes adultes**

Cette action, menée avec plusieurs acteurs et partenaires, repose sur un vrai partage de savoir-faire. Le CCAS et le bailleur social, LOGEAL, portent l'action avec la Mission Locale et le Pôle Animation Jeunesse. Elle s'adresse aux jeunes en insertion sociale et professionnelle, âgés de 16 à 25 ans qui effectuent par petits groupes divers travaux d'intérêt collectif de rénovation des cages d'escaliers d'immeubles.

Ces travaux, organisés sous la conduite d'animateurs du Pôle Animation Jeunesse, permettent aux jeunes de bénéficier d'une contrepartie financière à hauteur de 500€, s'inscrivant dans un projet préalablement défini avec les référents de la mission locale. Pour la plupart des jeunes, le projet est axé sur une participation au financement du permis de conduire.

D'autre part, à l'issue du chantier, les jeunes s'engagent en règle générale auprès de la mission locale pour un suivi rapproché et entament ainsi des démarches concourant à leur insertion professionnelle, notamment autour du dispositif garantie jeunes.



Les chantiers jeunes adultes, au-delà des travaux effectués, permettent de créer des échanges, du lien social et de valoriser les jeunes auprès des habitants des immeubles.

❖ La mobilité

Des temps de concertation ont été organisés avec le CREPI en 2017- 2018 dans la perspective d'une étude d'un garage solidaire. Aucune suite n'a été donnée suite au départ du coordinateur.

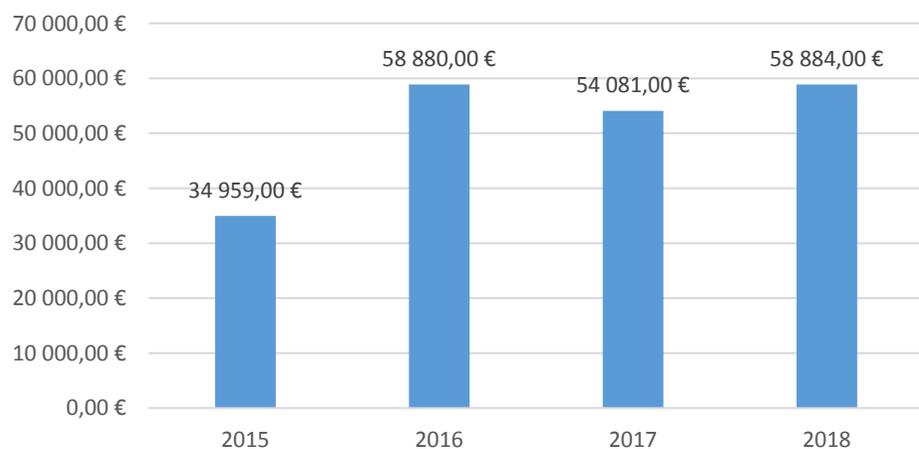
BILAN FINANCIERS DES ACTIONS DE 2015 À 2018

Année	Pilier	CGET	VILLE	CCAS	CGET ACCES	CAF	Fonds européens	Bailleurs sociaux	Autres	TOTAL par pilier
2015	Pilier cohésion sociale	16 252	11 995	3 219		384	780		2 329	34 959 €
	Pilier amélioration du cadre de vie et renouvellement urbain			402	1 000					1 402 €
	Pilier développement Économique emploi	11 000		917				5 538		17 455 €
	Total 2015 par financeur	27 252	11 995	4 538	1000	384	780	5 538	2 329	53 816 €
2016	Pilier Cohésion Sociale	27 672	10 204	8703		6128	4578		1 595	58 880
	Pilier amélioration du cadre de vie et renouvellement urbain	6 000	1 064	9 483						16 547
	Pilier développement Économique emploi									0 €
	Total 2016 par financeur	33 672	11 268	18 186	0	6 128	4 578	0	1 595	75 427 €
2017	Pilier Cohésion Sociale	25 598	12 023	10 968		2 692	NC		2 800	54 081
	Pilier amélioration du cadre de vie et renouvellement urbain	3 300	1 990	310				2 699		8 299
	Pilier développement économique emploi	3000		2 624				3 394		9 018
	Total 2017 par financeur	31 898	14 013	13 902	0	2 692	NC	6093	2 800	71 398 €

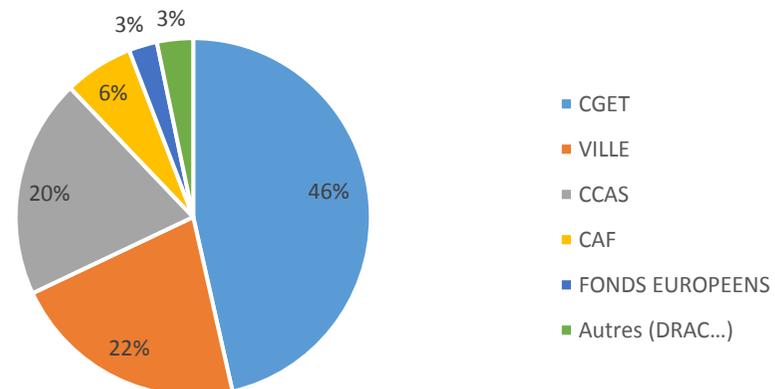
Année	Pilier	CGET	VILLE	CCAS	CGET ACCES	CAF	Fonds européens	Bailleurs sociaux	Autres	TOTAL par pilier
2018	Pilier Cohésion Sociale	26 526	10 352	18 123		3 803			80	58 884€
	Pilier amélioration du cadre de vie et renouvellement urbain	3 300	1 915	1 401				5 147		11 763 €
	Pilier développement économique emploi	3 000		2 454				6 410		11 864 €
	Total 2018 par financeur	32 826	12 267	21 978	0	3 803	0	11 557	80	82 511 €
TOTAL PAR FINANCEUR De 2015 à 2018 <i>En euros</i>		CGET	VILLE	CCAS	CGET ACCSE	CAF	Fonds européens	Bailleurs sociaux	Autres	TOTAL GÉNÉRAL
		125 648	49 543	58 604	1 000	13 007	5 358	23 188	6 804	283 152 €

BILAN FINANCIER GENERAL

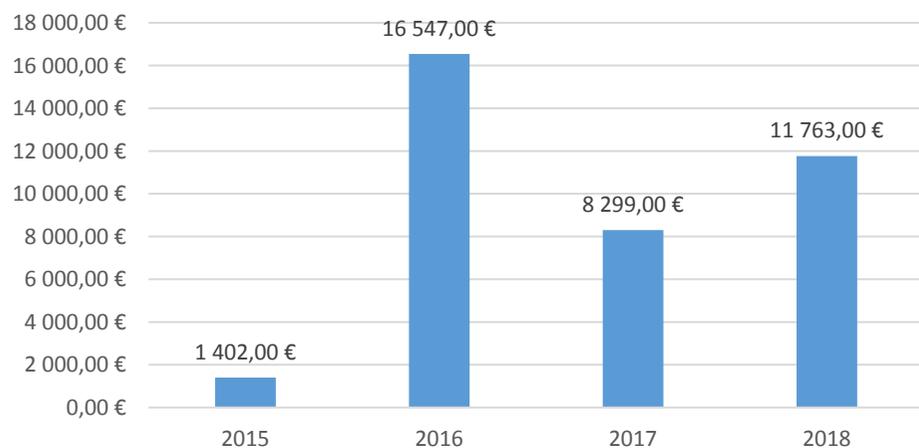
**Dépense du Pilier Cohésion Sociale
de 2015 à 2018**



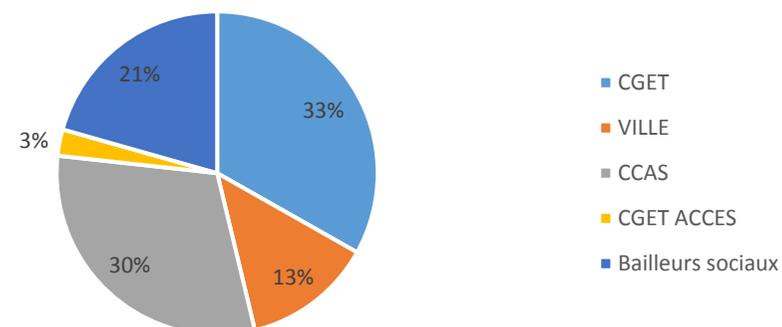
**Répartition du financement
du Pilier Cohésion Sociale de 2015 à 2018**



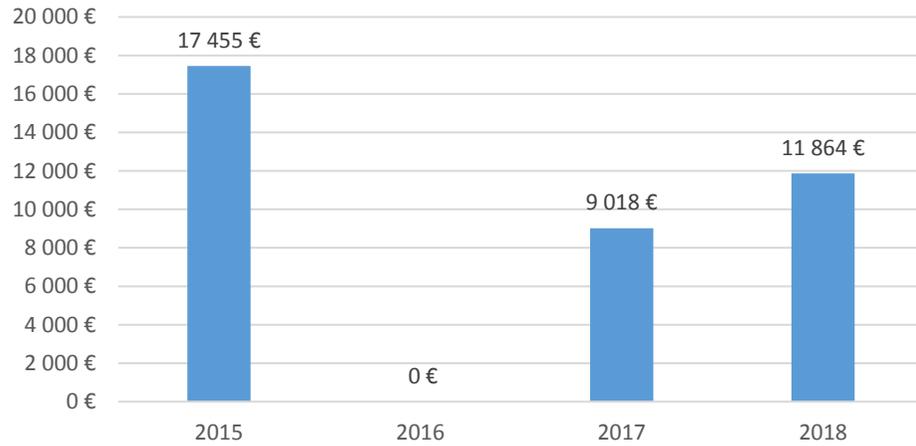
**Dépense du Pilier Amélioration du cadre de vie
et renouvellement urbain de 2015 à 2018**



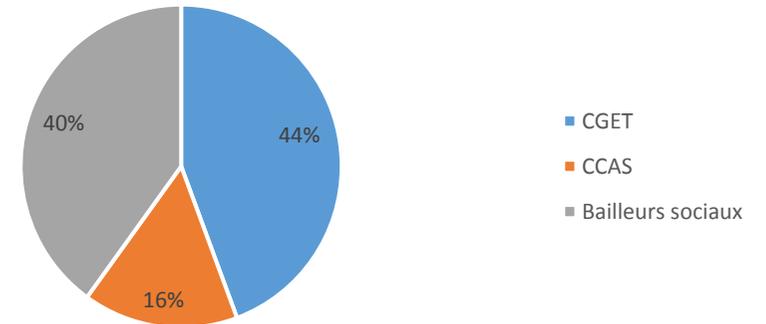
**Répartition du financement
du Pilier Amélioration du cadre de vie et renouvellement
de 2015 à 2018**



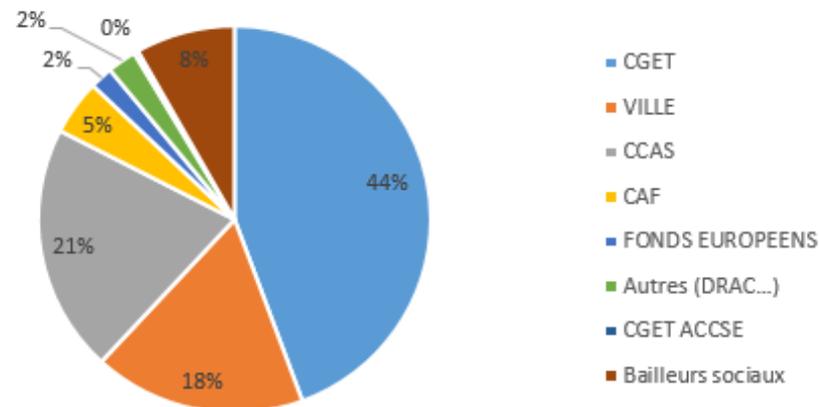
Dépense du Pilier Développement économique emploi de 2015 à 2018



Répartition du financement du Pilier Développement Économique Emploi de 2015 à 2018



Répartition générale des financements de 2015 à 2018



PERSPECTIVES DES ACTIONS
2020 -2022

Le Président de la République a appelé le 14 novembre 2017 à Tourcoing à une mobilisation nationale pour les quartiers prioritaires afin de garantir les mêmes droits, favoriser l'émancipation et refaire République. Une feuille de route de 40 mesures interministérielles a été adoptée à l'été 2018.

Le contexte de la prorogation et de l'actualisation du Contrat de Ville

La loi de finances du 28 décembre 2018 prolonge jusqu'en 2022 (année révolue) les contrats de villes ainsi que la géographie prioritaire et les dispositifs fiscaux rattachés.

La circulaire du Premier Ministre en date du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers a précisé les contours de l'avenant au contrat qui prend la forme **d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques**.

Ce protocole d'engagements s'inscrit dans l'esprit du Pacte de Dijon, signé par l'Etat et les collectivités locales, fixant les nouvelles orientations en matière de politique de la ville.

Ces orientations sont bien précisées à travers la feuille de route en 5 programmes et 40 mesures. (Annexe 2).

La ville de Barentin actualise ainsi le contrat de ville grâce au protocole d'engagements renforcés et réciproques **et donne une nouvelle impulsion au territoire en raison des évolutions survenues depuis sa signature en 2015**.

Pour ce faire, les différents partenaires, le conseil citoyen ont été mobilisés à travers les différentes instances existantes afin de pouvoir apporter leurs contributions à cet avenant du contrat de ville et au développement des actions à conduire sur le quartier. Il se nourrit également des conclusions du bilan réalisé sur 3 ans et des différentes politiques publiques menées par les partenaires signataires et des schémas ou plans départementaux (jeunesse, service aux familles, animation de la vie sociale).

Ainsi, l'actualisation du Contrat de Ville a pour **enjeu de renforcer les axes de travail développés, renforcer des actions spécifiques** en cours de déploiement autour des piliers « Cohésion sociale et « Amélioration du cadre de vie et de l'habitat » et renforcer la dynamique partenariale sur le pilier « développement économique et emploi ». L'objectif n'est pas d'élaborer un nouveau contrat de ville, mais bien de s'appuyer sur la dynamique enclenchée sur le quartier « Lalizel » depuis ces premières années de contrat et de réaffirmer les priorités en fonction des compétences de chacun, en prenant en compte les nouvelles et de les décliner en engagements concrets travaillés collectivement et mis en œuvre d'ici 2022.

Cohésion sociale

Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels	Actions	Calendrier	Partenaires	
OS 1	Agir en faveur de la réussite éducative	Contribuer à la réussite éducative et au soutien à la parentalité				
		OP 1	Lutter contre le décrochage scolaire et l'absentéisme	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les ateliers d'Aide aux devoirs dans le cadre du CLAS pour les collégiens avec des actions d'ouverture culturelle (jeunes/ jeunes & parents), - Conduire un nouveau projet d'atelier d'aide aux devoirs pour les élèves de l'école primaire du quartier, dès l'ouverture du local de proximité sociale, - Contribuer au renforcement des liens entre l'école, le collège, le lycée et les parents d'élèves. 	2020-2022	CAF (CLAS) Education Nationale CCAS –PAJ Département
		OP 2	Faire de l'orientation scolaire un levier pour l'égalité des chances	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le partenariat étroit et soutenu avec les établissements scolaires autour d'actions culturelles - Participer aux forums d'orientation organisés sur la Région et au sein des établissements scolaires, - Aider les parents à s'impliquer dans le parcours éducatif scolaire de leur enfant. 	2019-2022	Education Nationale DRAC Département (CRED) Ville -CCAS
OP 3	Mettre en place un dispositif simple et ciblé d'accompagnement à la parentalité	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les actions de soutien à la parentalité dans l'espace de vie sociale : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Café des parents, ✓ Ateliers parents-enfants (ateliers cuisine, activités manuelles, jeux de société, etc...), - Organiser des séjours parents-enfants, - Elaborer une plaquette d'informations à destination des familles et des professionnels du territoire, - Contribuer à l'accès au droit : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Permanence administrative de la CAF et de la CPAM de la Maison Citoyenne ✓ Permanence des travailleurs sociaux de la CAF à destination des personnes en situation d'isolement (séparation, veuvage...) - Renforcer le partenariat avec les acteurs. médico-sociaux du territoire : UTAS, CMS, PMI, CMPP, RIF etc... 	2019-2022	CAF (REAP) CCAS CPAM Département UTAS Ville		

Cohésion sociale

Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels		Actions	Calendrier	Partenaires
OS 2	Faciliter l'accès à l'offre de loisirs, culturelle et sportive des publics les plus éloignés	Créer des passerelles incitatives culturelles				
		OP 4	Promouvoir l'offre culturelle et sportive et faciliter l'accès aux personnes les plus éloignées	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'intégration et à la réussite éducative par le sport ✓ Participer au forum des associations de la ville ✓ Développer des animations sportives avec les associations locales au cœur du quartier, pendant les vacances scolaires. - Renforcer les initiatives de développement artistique et culturelle avec les services et les associations de la Ville ✓ Mettre en place un Contrat Local d'Education Artistique auprès de la DRAC avec le service culturel 	2020-2022	DRAC CAF CCAS PAJ Ville de Barentin (service culturel, médiathèque etc) Département Associations sportives et culturel local
		OP 5	Faciliter la fréquentation par les habitants des structures existantes de la ville	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la synergie entre les services municipaux ✓ Travailler en lien étroit avec le service culturel et la médiathèque, ✓ Poursuivre la conduite d'actions de médiation culturelle avec les habitants, les élèves des établissements scolaires, les jeunes du Pôle Animation Jeunesse, les aînés des résidences autonomie : théâtre, ateliers d'écriture, etc - Développer des initiatives participatives des habitants : festival des contes, semestre Eco, Halloween, ateliers lecture, etc... - Continuer d'organiser des chantiers artistiques hors les murs avec les jeunes du Pôle Animation jeunesse (fresques, tableaux...) avec des contreparties sous forme de séjours et d'échanges culturels. 	2020-2022	CCAS Ville de Barentin (service culturel, médiathèque, service technique...) DRAC DDCS DRJCS PAJ CAF Département Associations locales

Cohésion sociale

Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels	Actions	Calendrier	Partenaires	
OS 3	Favoriser la vie associative et soutenir les actions citoyennes	Favoriser « le vivre ensemble », le lien social et l'engagement citoyen				
		OP6	Faire labéliser par la CAF le local rénové au cœur du quartier en « espace de vie sociale »	<ul style="list-style-type: none"> - Faire la demande d'agrément auprès de la CAF pour l'obtention d'une prestation de service « Animation Locale » - Elaborer le projet social de l'espace de vie sociale dès la rénovation du local (fin des travaux prévus en 2020) 	2020-2022	CAF CCAS Ville de Barentin Département
		OP 7	<p>Développer les initiatives des habitants/ et avec les habitants</p> <p>Renforcer la Solidarité de voisinage</p> <p>Contribuer « au bien vivre-ensemble »</p>	<p><u>Avec le Conseil citoyens</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le développement d'actions collectives et citoyennes partenariales au cœur du quartier : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Goûters, galette des rois, chasses aux œufs de Pâques, fêtes de quartier Lalizel, concours Halloween, Goûters de Noël... - Continuer de développer des ateliers portés par les habitants du quartier : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Ateliers manuels et créatifs (couture, tricot...), ateliers cuisine... - Mettre en place à en place des actions éco – citoyennes avec les partenaires locaux, ✓ Organiser 1 journée annuelle citoyenne de ramassage des déchets dans le quartier, dunettoyage de l'austreberthe..., -Poursuivre et renforcer les actions solidaires en partenariat avec les établissements scolaires: <ul style="list-style-type: none"> ✓ Carrés potagers, repas solidaire, -Poursuivre l'organisation d'une sortie annuelle d'une journée culturelle partagée avec les habitants, - Organiser des mini-sorties culturelles avec les familles du quartier dans la région Rouennaise (musées, jardins publics...). 		CCAS Conseil citoyens Bailleurs sociaux Ville (service technique, espaces verts...) Communauté de communes Caux Austreberthe CAF Préfecture, PAJ DDCS, Département Associations locales (distribution alimentaire CRF), jardins ouvriers, etc

Cohésion sociale

Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels		Actions	Calendrier	Partenaires
OS 3	Favoriser la vie associative et soutenir les actions citoyennes	Aller vers les habitants : la mobilisation des habitants, un enjeu pour le conseil citoyen				
		OP8	Favoriser la participation citoyenne	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'accompagnement du Conseil Citoyens Barentin Lalizel avec le CCAS ✓ Participer aux différentes instances du contrat de ville, ✓ Participer à des groupes de travail, des temps de concertations réguliers, - Renforcer le rôle des habitants volontaires dans le développement d'actions et de projets, - Accompagner les membres du collège Habitants à trouver une nouvelle posture ✓ Tenir d'une permanence à destination des habitants, ✓ Être le « porte-voix » de la vie du quartier, repérer les dysfonctionnements et les difficultés, être force de propositions, - Poursuivre les actions de formation conduites par Normanville, - Rencontrer d'autres conseil citoyens de la Région et développer des synergies, - Participer aux manifestations organisées sur la ville : forum des associations, inauguration des actions réalisées, -Améliorer la communication : Facebook, affiches, articles de presse... 	2020-2022	CCAS Conseil citoyen Habitants du QPV Préfecture DDCCS Ville Associations locales Normanville

Cohésion sociale

Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels		Actions	Calendrier	Partenaires
OS 4	Favoriser l'accès aux soins et à la prévention	Promouvoir la santé et faciliter l'accès aux soins				
		OP 8	Améliorer l'accès aux soins des habitants du quartier prioritaire et soutenir les actions de prévention de la santé	<ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître l'offre de santé locale et faciliter l'accès aux soins, - Mutualiser des actions existantes avec les partenaires locaux autour de la prévention santé : CESC des établissements scolaires, comité santé jeunes, CMPP, ... - Mieux repérer et accompagner les personnes en situation de fragilités psychiques : - Renforcer le réseau partenarial autour de la thématique santé entre les structures existantes : CSAPA CMPP CMP, Inser Santé... 	Au long cours	ARS CPAM CARSAT Centre hospitalier de l'Austreberthe CCAS CMS UTAS
		OP 9	Contribuer au bien vieillir de la population et au lien intergénérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre l'isolement des personnes âgées du quartier : ✓ Assurer un accompagnement de proximité par les services existants : CMS, CCAS, CLIC, MAIA, ✓ Mettre en œuvre une convention avec des associations de lutte contre l'isolement des personnes âgées, - Créer du lien avec les personnes âgées du quartier dans le cadre de l'ouverture sur l'extérieur des Résidences Autonomie gérées par le CCAS : ateliers intergénérationnelles, créatifs, cuisine, gymn douce, Qi Gong, carrés potagers etc, ... - Mettre en place d'ateliers avec l'ASEPT. 	2020 -2021	CCAS Département - Conférence des financeurs CARSAT ASEPT Bailleurs sociaux Associations locales et départementales

Cohésion sociale

Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels		Actions	Calendrier	Partenaires
		OP 10	Améliorer la tranquillité publique au sein du quartier prioritaire	<ul style="list-style-type: none"> -Assurer des temps de coordination réguliers avec le groupe de contact de la Gendarmerie de Pavilly, -Etre à l'écoute des habitants sur les difficultés repérées au quotidien sur le quartier. 	Au long cours	Gendarmerie Police municipale Coseil citoyen CCAS Ville Bailleurs sociaux
OS 5	Favoriser l'accès aux droits	Lutter contre le fracture numérique				
		OP11	Accompagner les habitants dans l'usage incontournable du numérique	<ul style="list-style-type: none"> - Continuer d'assurer les ateliers hebdomadaires d'initiation à l'informatique - Développer les ateliers mensuels réalisés, à titre expérimental, par le CCAS et la médiathèque, portant sur la découverte des sites publics (ouverts à tous) - Diffuser la plaquette d'informations sur les lieux d'accès au public de bornes informatiques sur la ville. - Réfléchir au passage d'une convention avec la Caf « point relais » sur le quartier - Mettre en place un atelier avec l'ASEPT « Ma retraite connectée » 	2019-2022	CCAS Département UTAS Boucle de Seine CAF Ville Médiathèque Education et formation Pôle emploi, Mission locale CARSAT ASEPT Normandie Communauté de communes Caux Austreberthe

Cadre de vie et renouvellement urbain

AVANT



APRÈS



Cadre de vie et renouvellement urbain

Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels	Actions	Calendrier	Partenaires	
OS 1	Revaloriser l'image du quartier prioritaire pour accueillir de nouveaux habitants	Requalifier et valoriser le quartier				
		OP 12	Créer un lieu d'accueil et de services et valoriser les aménités du quartier et en faire des lieux de convivialité, de rencontres intergénérationnelles et d'animation du quartier	<ul style="list-style-type: none"> - Conduire le chantier de rénovation de l'ancienne garderie (Annexe résidence autonomie) : salle multi-activités, espace cuisine, sanitaires PMR et aménagement des espaces extérieurs, - Créer un lieu de proximité d'espace de vie sociale au cœur du quartier et développer des activités . 	2020 2022	Logiseine La ville La Région CDC La CAF Le CCAS
		OP 13	Contribuer à la valorisation et l'embellissement du quartier	<ul style="list-style-type: none"> - Conduire des actions participatives avec les habitants, les jeunes : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Fabrication et implantation de Boîtes à livres, de carrés potagers, de maisons à insectes, de décoration lors des fêtes de Noël, etc... - Continuer à réaliser des chantier jeunes avec les bailleurs sociaux et le service technique, - Continuer à développer des projets artistiques avec le Pôle animation jeunesse (nouvelle fresque sur les murs, les immeubles, sur la voie verte...), l'école du quartier... 	Au long cours	CCAS Bailleurs sociaux Logiseine Logeal CAF Ville Com com Etablissements scolaires
OS 2	Favoriser les parcours résidentiels des Barentinois en travaillant sur la mobilité au sein du parc	Améliorer les parcours résidentiels des habitants				
		OP 14	Rénover, diversifier et adapter l'offre de logements en fonction de la typologie et des besoins des locataires	<ul style="list-style-type: none"> * <u>Conduire la réhabilitation de la résidence autonomie « Jean Richepin »</u> portant sur : <ul style="list-style-type: none"> ✓ des travaux de réhabilitation thermique, d'extension de logements : transformation de 5 logements en T2 – 5 logements PMR agrandissement des T1 – Création d'un espace buanderie, ✓ des travaux d'amélioration du cadre de vie : réaménagement des extérieurs aux normes PMR par la ville : parking, chemin d'accès à la résidence, accès et aménagements des espaces verts en bordure de rivière. 	2020 2022	Logiseine CARSAT CDC CCAS Ville de Barentin

Cadre de vie et renouvellement urbain

Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels		Actions	Calendrier	Partenaires
OS 2	Favoriser les parcours résidentiels des Barentinois en travaillant sur la mobilité au sein du parc	OP 14	Rénover, diversifier et adapter l'offre de logements en fonction de la typologie et des besoins des locataires	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer et requalifier le parc locatif et le cadre de vie du quartier, ✓ Conduire la rénovation des immeubles du parc locatif ancien de Logéal (Gailliard – Lalizel et Neveu), - Remédier aux difficultés rencontrées sur le quartier sur la gestion des encombrants, - Créer des espaces de jeux pour les enfants. 	2020 2022	Bailleurs sociaux Logéal logiseine Com Ville
		OP 15	Encourager la mixité sociale au sein du quartier	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un diagnostic et une analyse d'occupation du parc social : ✓ Mieux organiser les parcours résidentiels des habitants sur le quartier et plus largement, sur la commune, ✓ Encourager, renforcer le partenariat local pour atteindre cet objectif. 	2021 2022	Bailleurs sociaux Ville CCAS Communauté de communes Caux Austreberthe
OS 3	Développer des réponses en matière de mobilité pour relier les différents quartiers de Barentin entre eux avec le centre-ville et les zones d'emploi	Développer des réponses alternatives autour de la mobilité				
		OP 16	Veiller au désenclavement urbain du quartier prioritaire et favoriser les interactions et les déplacements entre les quartiers	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les habitants, les seniors aux « mobilités actives » tels que le vélo et la marche ✓ Conduire des actions avec les associations locales (club de randonnées ...) autour de projets innovants sur la voie verte, - Conduire une réflexion sur les dispositions à mettre en œuvre pour améliorer la mobilité sur la ville : ✓ Navette reliant tous les quartiers de Barentin au centre-ville : diagnostic local, étude de faisabilité ... - Renforcer la solidarité de voisinage et l'entraide ✓ Aire de covoiturage sur la commune. 	2020 2022	CCAS Ville Associations locales
		OP17	Améliorer l'accessibilité aux services, aux commerces et à l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la solidarité de voisinage et l'entraide ✓ Aire de covoiturage sur la commune. 	2022	Ville Communauté de communes Caux Austreberthe Département

Economie et emploi

Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels		Actions	Calendrier	Partenaires
OS 1	Améliorer l'employabilité des Barentinois les plus éloignés de l'emploi	OP 17	Mettre en adéquation les qualifications attendues dans l'offre d'emplois actuels et à venir, et la main d'œuvre proposée par les quartiers de Barentin	<ul style="list-style-type: none"> -Mobiliser les dispositifs de droit commun relatif à l'emploi et la formation professionnelle : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mieux faire connaître les actions conduites par Pôle emploi dans le domaine de la formation, l'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi, les ateliers job dating, le parcours emploi, l'apprentissage etc... ✓ Réfléchir à la mise en place d'un forum de l'emploi sur la ville Barentin 	2020 Au long cours	Directe Région Département Pôle Emploi Mission Locale Cap Emploi CGET Ville CCAS
		OP 18	Améliorer le niveau de qualification de la population du quartier prioritaire	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Actions conduites par la Mission locale pour les 16-25 ans : insertion professionnelle et sociale des jeunes, garantie jeunes, accès à l'emploi, la formation, la santé, la mobilité... ✓ Favoriser les actions d'apprentissage (16-29 ans) pilotées par le Greta sur le plan local, - Renforcer le lien avec Pôle emploi, les intervenants socio-professionnels dans le cadre de l'accompagnement social global mené en faveur bénéficiaires du RSA, - Développer le lien entre les centres de formation, les chantiers d'insertion « CRF » et « Papiers cartons », les agences locales intérimaires etc... 	2020 2022	Directe Région Département Pôle Emploi Mission Locale Ville CCAS
		OP 19	Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des actions citoyennes : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Poursuivre les chantiers jeunes 16-25 ans pilotés par le CCAS, les bailleurs sociaux, Logeal, logiseine, la Mission locale et le Pôle animation jeunesse. 	Au long cours	CCAS Logeal Logiseine CGET Mission Locale PAJ

Economie et emploi

Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels		Actions	Calendrier	Partenaires
OS 1	Améliorer l'employabilité des Barentinois les plus éloignés de l'emploi	Renforcer le partenariat local et les synergies professionnelles				
		OP 20	Structurer le réseau insertion, emploi, formation et entreprises et assurer l'insertion professionnelle des publics non qualifiés et sortis du système scolaire sans diplôme des quartiers Lalizel et Normandie	<ul style="list-style-type: none"> -Renforcer le partenariat local ✓ Instaurer une instance partenariale avec les différents acteurs locaux à raison 1 fois /T en lien visant au partage d'informations - Mieux repérer « les habitants, les jeunes invisibles » , ✓ Tenue de permanences, de séances d'information collective par la Mission Locale au sein de l'éco appartement, ✓ Conduire un chantier partenarial avec les bailleurs sociaux à destination des bénéficiaires RSA et des personnes les plus éloignées de l'emploi piloté par une entreprise d'insertion - Mobiliser davantage le secteur de l'économie sociale et solidaire autour d'actions au profit des jeunes et des habitants du quartier, -Contribuer à l'insertion des habitants par l'activité économique, - Travailler avec les bailleurs sociaux de clauses sociales par l'activité économique avec les entreprises. dans le cadre des futures réhabilitations de logements dans le parc social de Logeal et Logiseine.. 		<ul style="list-style-type: none"> Directe Région Département Pôle Emploi Mission Locale Cap Emploi CGET La Ville Le CCAS Bailleurs sociaux

Economie et emploi

Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels		Actions	Calendrier	Partenaires
		Lever les freins à l'emploi				
		OP 21	Lever les freins à la mobilité physique et psychologique	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la mobilité, à la maîtrise des savoirs de base (illettrisme, appréhension du monde de l'entreprise etc.) ✓ Renforcer les actions autour des déplacements de proximité en utilisant les transports collectifs existants avec l'adulte relais ✓ Faire vivre la plateforme de mobilité solidaire « SVP Bouger » et le garage solidaire « Solidarauto », le réseau « Renault » autour des actions conduites autour de de la mobilité, ✓ Organiser des actions facilitant l'accès au permis de conduire, l'achat de vélo électrique... 		Pôle Emploi Mission Locale CCAS Ville Département Bailleurs sociaux
OS2	Agir en faveur du développement économique dans toutes ses dimensions, en y intégrant la question du lien avec le quartier prioritaire de Lalizel	OP 22	Favoriser la création, le maintien et le développement de l'activité économique marchande dans les quartiers Lalizel et Normandie	<ul style="list-style-type: none"> - Engager une réflexion sur la possibilité de réhabiliter et restructurer la friche de l'usine Gaillard 		Ville Communauté de communes Caux Austreberthe Région

INTENTIONS DES PARTENAIRES



Contribution régionale aux protocoles d'engagements renforcés et réciproques des 21 contrats de ville normands

Dans le cadre de la rénovation des Contrats de ville, la Région Normandie réaffirme les priorités de la politique régionale contribuant particulièrement aux objectifs visés dans les contrats de ville et précise les dispositifs d'aide susceptibles d'intéresser les publics prioritaires de la politique de la ville. La politique régionale doit permettre de garantir l'équité territoriale et proposer une réponse adaptée aux besoins dans son champ de compétences.

La politique de la ville, incarnée par la désignation par le Conseil Régional d'un Vice-Président dédié à la Politique de la Ville et à la cohésion sociale et par la mise en place d'un pôle dédié au sein des services, témoigne de l'engagement régional en faveur des habitants des quartiers prioritaires et doit permettre d'assurer à destination de ces publics la mobilisation de l'ensemble des politiques régionales.

Cet engagement se traduit par un soutien spécifique aux structures intervenant dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, en investissement dans le cadre de projets de renouvellement urbain (88 millions d'euros sur la période 2019 – 2024 dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement urbain, ainsi que dans les autres QPV) et en fonctionnement par le soutien à des actions innovantes répondant aux enjeux de l'accès à l'emploi des publics les plus éloignés.

La mise en œuvre du Pacte Régional d'investissement dans les compétences (PRIC) entre l'Etat et la Région signé le 21 Mars 2019 propose, dans le cadre des appels à projets « Innovation et qualification » et « Initiatives territoriales », l'accompagnement d'initiatives innovantes répondant aux besoins exprimés par les territoires en matière de formation professionnelle.

Le PRIC permettra de mobiliser 337 millions d'euros complémentaires des crédits de droit commun en faveur de la formation en Normandie pour la période 2019-2022. Il concerne les personnes peu qualifiées (de niveau Bac non acquis ou infra BAC) en recherche d'emploi, soit environ 180 000 demandeurs d'emplois dont 13% résidant en QPV (fin 2018).

Objectifs généraux :

- Favoriser l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle et à l'emploi des publics éloignés, particulièrement des jeunes et des demandeurs d'emploi ;
- Favoriser le renouvellement urbain des QPV en contribuant à la mobilisation des partenaires à l'échelle régionale ;
- Favoriser la pénétration des autres politiques régionales dans les quartiers prioritaires, particulièrement en matière :
 - o d'orientation et d'information métiers,
 - o de création d'entreprises,
 - o de dispositifs jeunesse,
 - o d'accès à la santé et de promotion de la santé.

Principaux dispositifs régionaux mobilisables en faveur des habitants des QPV :

- Accompagnement à la création d'entreprises :
 - o L'accompagnement à la création d'entreprise « Ici je monte ma boîte »,
 - o L'aide aux créateurs ou aux repreneurs destinée à renforcer les fonds propres de l'entreprise en complément d'un prêt bancaire ou d'un prêt d'honneur (Dispositif de subvention Coup de Pouce),
 - o Le « DEFI », prêt d'honneur à taux zéro à remboursement différé de 2 à 5 ans destiné à accompagner les créateurs ou repreneurs,

ANNEXE 1



- La formation Cap entrepreneuriat se décline en 4 modules de formation, adapté aux besoins des publics,
- « Emergence ESS », dispositif d'accompagnement spécifique dans la création et le développement d'entreprises ESS (apport financier en fonctionnement et/ou en investissement selon les besoins); « Emergence ESS Coopérative » propose un accompagnement comparable à destination des sociétés coopératives,
- Education :
 - Les dispositifs en cours d'élaboration dans le cadre de la future stratégie de l'Orientation en Normandie,
 - La création de l'Agence régionale de l'orientation et des métiers,
- Formation professionnelle :
 - Dans le cadre du Programme régional de formation professionnelle :
 - L'offre de formations préparatoires du Programme Socle de Compétences, qui se décline en 7 actions « Cap », vise à permettre l'acquisition des compétences de base,
 - Futur dispositif de parcours d'accès à la qualification pour accompagner la construction de projet professionnel (ex-CAQ, REUSSIR) ; le soutien à l'Ecole de la deuxième chance concoure au même objectif,
 - Le Programme Qualif régional visant à favoriser l'accès à une qualification ou à une certification en lien avec des besoins en compétences avérés,
 - Dans le cadre du PRIC :
 - L'appel à projets Innovation et qualification,
 - L'appel à projets Initiatives territoriales soutien des expérimentations d'actions innovantes pour susciter et encourager l'envie de se former,
 - Mise à disposition d'un kit illettrisme pour repérer, diagnostiquer et orienter les publics concernés,
- Santé :
 - Soutien à la création de PSLA (Pôles de santé libéraux et ambulatoires) dans les territoires en difficulté (mobilisation du dispositif Rénovation urbaine dans les QPV),
 - Soutien aux Réseaux territoriaux de promotion de la santé dans 10 territoires identifiés comme prioritaires au regard des indicateurs de santé,
 - Partenariat ORS – Région pour partager la connaissance et développer des capacités d'analyse concernant l'état de santé des Normands,
- Action et droits culturels :
 - Dispositifs en cours d'élaboration dans le cadre de l'inscription des droits culturels au cœur de la politique culturelle et patrimoniale de la Région « Territoires créatifs », notamment un appel à projets permettant de soutenir dès 2020 des projets innovants et expérimentaux en faveur des Droits culturels sur les territoires,
- Sport :
 - Dispositifs de la politique sportive pouvant être mobilisés en lien avec les ligues pour l'acquisition d'un véhicule (Tran'sports en Normandie) ou l'acquisition de matériels sportifs structurants (Aide à l'acquisition de matériels sportif),
- Jeunesse :
 - « Atouts Normandie » est le dispositif régional d'aide aux jeunes Normands de 15 à 25 ans; il comprend un volet "formation" et un volet "loisirs",
 - Pass Monde est une bourse régionale pour favoriser la mobilité internationale des étudiants et apprentis normands,
 - Soutien aux têtes de réseaux et aux actions innovantes et exemplaires en faveur de la jeunesse, particulièrement pour des actions autour de l'engagement des jeunes, de dialogue structuré (prise en compte de la parole des jeunes), de médiation autour des grands enjeux de citoyenneté, d'information du réseau sur les dispositifs régionaux et de formation des jeunes bénévoles,

ANNEXE 1



- Mobilité :
 - o Aides à la mobilité pour les stagiaires de formations financées par la Région,
 - o « Tempo Normandie » propose des tarifs attractifs pour les – de 26 ans sur tout le réseau TER
 - o « Tempo Emploi Normandie » consiste en un billet à tarif réduit à destination des demandeurs d'emploi suivis en Normandie (sous conditions) pour se rendre à un entretien d'embauche ou de stage.
- Rénovation urbaine : aide spécifique aux projets d'investissements portés par les collectivités pour la requalification à l'échelle de quartiers, concernant les opérations portant sur les espaces publics, les locaux commerciaux, les équipements publics de proximité (hors établissements scolaires) ou les parties communes d'immeubles d'habitat social ou de copropriétés en complémentarité avec l'ANAH.



SEINE-MARITIME
- LE DÉPARTEMENT -

ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

En qualité de chef de file de l'action sociale, de l'insertion et de l'inclusion sociale, les politiques départementales ont pour ambition de lutter contre la pauvreté, l'exclusion, et de favoriser l'autonomie des habitants de la Seine-Maritime.

→ **Soutenir le développement de l'économie locale et favoriser l'accès à l'emploi**

L'article 1^{er} de la loi n°2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active (RsA) et réformant les politiques d'insertion prévoit la mise en place du RsA « *qui a pour objet d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, afin de lutter contre la pauvreté, encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et aider à l'insertion sociale des bénéficiaires.[...]* » Placé sous la responsabilité de l'État et des départements, sa réussite nécessite une coordination et une implication des acteurs du champ de l'insertion, des entreprises et des partenaires sociaux. »

Pour définir la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, le Département adopte Programme Départemental d'Insertion (PDI) qui recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes. Pour la mise en œuvre de ce programme, le département conclut avec les parties intéressées un Pacte Territorial pour l'Insertion.

Construit en articulation étroite avec la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Pacte Territorial d'Insertion, cadre stratégique de la politique départementale, affirme une ambition pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active et plus largement pour l'ensemble des publics en situation de précarité - constitués notamment des mono parents - et des publics en situation de handicap. Outil d'une démarche exigeante, il fonde l'action des partenaires dans l'accompagnement des usagers vers une reconquête de leur autonomie. Par ailleurs, le Pacte affirme son attachement à la promotion de la jeunesse du territoire de la Seine-Maritime

La politique départementale en faveur de l'économie et de l'emploi durable se décline en cohérence avec le cœur de compétences du Département, les solidarités et en complémentarité des autres acteurs institutionnels. Elle vise à concentrer les aides sur les territoires et les publics les plus fragilisés et à croiser entrepreneuriat et démarches d'insertion.

Face aux nouvelles formes de précarité et d'exclusion, le Département a mis en place une politique de développement des liens sociaux et d'inclusion. L'intervention du Département est articulée autour de 4 grands axes : l'accès aux droits, la promotion du développement social durable, la formation et l'accompagnement vers et dans l'emploi, l'insertion par l'activité économique.

Ces orientations s'inscrivent pleinement dans la lutte contre pauvreté menée par le Département, dont les ambitions sont déclinées dans la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi mise en œuvre avec l'État pour la période 2019-2021. Cette contractualisation définit les engagements communs du Département et de l'Etat dans la lutte contre la pauvreté autour de 3 thématiques :

- *La prévention des sorties sèches des jeunes sortant de l'ASE ;*
- *L'amélioration de l'accompagnement social des personnes en assurant à chacun un premier accueil social inconditionnel et en développant la démarche de référent de parcours ;*
- *L'amélioration de l'insertion des allocataires du RSA, en réduisant les délais d'orientation et de début d'accompagnement et en renforçant l'offre d'accompagnement en faveur de l'insertion professionnelle au travers de la garantie d'activité et de la montée en puissance du dispositif d'accompagnement global porté avec Pôle emploi.*

De plus, au-delà de ces engagements sociaux, le Département et l'État se sont conjointement engagés dans les actions suivantes :

- *Appui à la parentalité,*
- *Prévention des expulsions,*
- *Coordination en matière de soutien aux organismes œuvrant en faveur de l'aide alimentaire,*
- *Mise en relation directe entre l'offre et la demande d'emploi en faveur des bénéficiaires du RSA via la Plateforme « Job76 ».*

➔ **Assurer un accès équitable aux services et aux aides départementales**

Le Département veille à assurer la proximité, la qualité et la réactivité de son accompagnement social et des services rendus aux habitants de la Seine-Maritime à travers un réseau dense de centres médico-sociaux (CMS).

Le quartier Lalizel dépend du périmètre d'intervention du centre médico-social de Barentin, qui relève du groupement de CMS Barentin, et de l'Unité Territoriale d'Action Sociale des Boucles de Seine.

Pilotés par un responsable de groupement de CMS, ce centre médico-social est constitué d'une équipe pluridisciplinaire : sages-femmes, médecins, puéricultrices, infirmières, conseillères en économie sociale et familiale, assistants sociaux.

Leurs missions :

- ✓ Accueil, information et orientation du public
- ✓ Réception du public et visites à domicile.
- ✓ Évaluation, contractualisation et accompagnement des bénéficiaires du RSA, évaluation des demandes d'APA et de PCH et évaluations des situations de protection de l'enfance et des adultes vulnérables.
- ✓ Accompagnement budgétaire des adultes vulnérables et dans le cadre de la protection de l'enfance.

Le Département sera attentif à l'accès équitable au droit ou aides en faveur des habitants des quartiers prioritaires en poursuivant ses actions de conseil et d'information pour les rendre les plus accessibles possibles.

De plus, afin de garantir un accès de proximité aux services sociaux et de l'emploi, un travail partenarial pour le développement de l'accueil social départemental et l'accompagnement de l'évolution des pratiques professionnels est actuellement en cours (Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public de la Seine-Maritime).

→ Soutenir les initiatives de développement local et l'animation des territoires

Le Département a initié au cours de l'année 2015 des Projets Sociaux de Territoire (PST). Ces derniers ont été créés sur la base d'une démarche originale qui s'éloigne de la logique habituelle et cloisonnée des dispositifs d'accompagnements. En effet, les PST permettent de développer des projets locaux qui prennent en compte les particularités sociologiques et territoriales de chaque secteur du département.

À la différence des politiques départementales qui s'appliquent de manière uniforme sur le territoire départemental, les PST permettent d'épouser les spécificités des territoires des Unités Territoriales d'Action Sociale (UTAS), en apportant des réponses précises et adaptées aux problématiques rencontrées.

Au travers des PST, le Département finance et anime le plus souvent des projets innovants, co-construits avec les partenaires, mais également avec les bénéficiaires eux-mêmes. Il s'agit d'une démarche concertée et transversale qui constitue l'outil de pilotage des UTAS.

À l'issue de l'année 2017, un premier bilan a été fait des PST 2015-2017, et chacun s'accorde à dire qu'il s'agit d'une politique utile et efficace, qui trouve du sens dans le fait qu'elle est adaptable, souple et facile à mettre en œuvre sur le terrain. Cette politique produisant de bons résultats, les PST ont été reconduits et adaptés à la nouvelle physionomie des UTAS.

Ces nouveaux PST pour la période 2018-2020, à l'instar des précédents, impliquent de nombreux partenaires et abordent de multiples actions, touchant à l'insertion professionnelle, à l'adaptation des logements, à la lutte contre les violences intrafamiliales, au soutien à la parentalité, à l'accompagnement du vieillissement, à la citoyenneté, à l'optimisation des coopérations territoriales (politique de la ville...) et bien d'autres sujets encore.

Ces PST recèlent de nombreuses idées pour améliorer la vie quotidienne des habitants de la Seine-Maritime et permettent, par des actions souvent simples, de prévenir un certain nombre de difficultés rencontrées par les habitants.

Sur le quartier Lalizel deux actions du Projet Social de Territoire de l'UTAS des Boucles de Seine sont à l'étude, en lien avec le pilier Cohésion Sociale du Contrat de Ville.

1. Une action de soutien à la parentalité conduite sous la forme d'un atelier parents/enfants, visant à offrir aux familles un lieu d'échange convivial et adapté, afin de renforcer les liens sociaux entre les parents, autour des thèmes de l'enfant et de son éducation :
 - *Développer et renforcer les compétences parentales en suscitant des échanges entre parents*
 - *Échanger sur les difficultés rencontrées dans l'éducation des enfants*
 - *Rompre l'isolement des familles en les amenant à se rencontrer*
 - *S'informer sur des sujets de parentalité*
 - *Renforcer les compétences de parents et les valoriser*
 - *Favoriser le désenclavement des familles*

2. Une action de sensibilisation à la gestion de son identité numérique et à l'utilisation des sites administratifs dématérialisés destinée aux publics vulnérables en situation d'illectronisme.

→ Développer une politique de soutien aux jeunes et aux familles

La politique de prévention et de protection de l'enfance du Département de la Seine-Maritime repose sur quatre axes définis dans le cadre de son Schéma départemental de l'enfance et de la famille :

ORIENTATION 1 / Renforcer la prévention précoce et consolider le dispositif de repérage des situations de risque et de danger.

La première orientation du schéma vise à améliorer l'utilisation des ressources du Département en la matière. Il s'agit de renforcer et d'adapter la prévention précoce dans une approche universelle, portée principalement par la PMI et le service social de secteur, de développer le partenariat avec les acteurs institutionnels de premier recours (médecine de ville et hospitalière, gestionnaires d'EAJE ou centres de loisirs, écoles, etc.), notamment pour le dépistage précoce des troubles du développement ou de la relation, et de mieux organiser le repérage des situations de risque ou de danger.

ORIENTATION 2 / Adapter l'accompagnement des familles en fonction des besoins de l'enfant.

L'accompagnement des familles s'inscrit dans le cadre du schéma comme un enjeu de mobilisation de l'ensemble des ressources liées au soutien à la parentalité, dans une approche élargie de la famille mobilisant toutes les compétences parentales, associant et impliquant pleinement les familles dans les décisions qui les concernent. Il s'agit également de promouvoir des relations éducatives non violentes et non sexistes et de lutter contre les violences intrafamiliales.

ORIENTATION 3 / Diversifier les modalités de prise en charge, par redéploiement, pour favoriser une meilleure adéquation des réponses aux besoins des familles et des enfants.

La structuration de l'offre départementale s'inscrit dans le cadre d'un schéma à moyens constants. La mise en œuvre des orientations du schéma devra permettre une optimisation et une meilleure régulation des modalités d'accompagnement d'une part et une diversification des prises en charge d'autre part. L'objectif est de poursuivre le mouvement de désinstitutionalisation engagé depuis plusieurs années pour proposer une prise en charge adaptée aux besoins des jeunes et des familles, qui mobilise le droit commun à chaque fois que c'est possible et des réponses spécifiques lorsque c'est nécessaire.

ORIENTATION 4 / Mieux garantir la cohérence des parcours au travers d'une approche globale et partagée de l'enfant et de sa famille.

Une approche multidimensionnelle et un appui sur les ressources des enfants, des familles et de l'environnement, l'école en particulier, sont affirmés comme principes visant à favoriser la cohérence des parcours. Le déploiement plus large du projet pour l'enfant (PPE) sera l'un des leviers activés pour poursuivre cet objectif.

De plus, afin de promouvoir l'égalité des chances, le Département souhaite développer la couverture territoriale des actions et dispositifs de soutien à la parentalité, en ciblant des territoires prioritaires (notamment les quartiers de la politique de la ville). Cet enjeu, partagé avec la Caf et les services de l'État est inscrit dans les engagements fixés dans

la Convention d'appui et de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 co-signé avec l'État.

→ **Garantir l'autonomie des personnes âgées et/ou handicapées**

Le Département s'est doté d'un Schéma de l'autonomie dont les orientations guideront l'action en faveur des personnes handicapées et/ou âgées. Une attention particulière sera portée à l'accompagnement du vieillissement des populations permettant, s'il est souhaité, un maintien dans son environnement de la personne. Le Département poursuivra la mobilisation de fonds dédiés, par des dotations de fonctionnement versées aux SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) et SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés), ainsi que par des prestations individuelles (APA, Hébergement, APCH...)

→ **Assurer un aménagement équilibré du territoire, une mixité sociale de l'habitat, un accès au logement**

Le Conseil Départemental, grâce à sa direction de l'aménagement, de l'habitat et du logement, assure le suivi des politiques sociales liées au logement par le pilotage (avec l'État), la mise en œuvre et le suivi du plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD 2017-2022) : 17 objectifs stratégiques qui se déclinent en 42 actions. Dans ce cadre, la direction assure :

- *La gestion du fonds de solidarité logement (FSL), outil financier du plan, par l'attribution d'aides ponctuelles pour l'accès au logement et le maintien dans le logement.*
- *Des actions d'accompagnement social lié au logement (accompagnements spécifiques pour les publics en grande difficulté) : un dispositif en faveur des jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) « Sortir avec Toit » va être expérimenté dans le cadre de l'appel à projet 2020/2021.*
- *Un suivi renforcé pour les situations de personnes qui cumulent des difficultés (examinées au sein des Comités Locaux d'Échanges et de suivi d'Accès au Logement), par le biais des 8 chargés de mission logement présents sur le territoire.*
- *Le suivi des situations d'expulsions (au sein des Commissions de Prévention des Expulsions).*

De plus, la compétence du Département en matière de solidarités sociales impose une réflexion globale sur l'accompagnement des publics (bénéficiaires du RSA, jeunes majeurs, sortants de l'ASE, publics jeunes 16/21 ans, personnes âgées...) dans l'accès et le maintien au logement. La DAHL finance notamment l'accompagnement socio-éducatif des jeunes qui entrent dans les Foyers de Jeunes Travailleurs.

En matière d'habitat, le Département met en œuvre les orientations du plan départemental de l'habitat (PDH) co-piloté avec l'État, qui visent à mieux connaître et articuler les politiques d'habitat des territoires ayant un programme local de l'habitat et le reste des territoires.

Il met aussi en œuvre la politique d'habitat en faveur des particuliers et du parc social public, à travers plusieurs dispositifs et actions :

- *La lutte contre l'habitat dégradé, dont les copropriétés, à travers l'animation des comités locaux d'habitat dégradé (CLHD), en proposant des aides aux propriétaires très modestes et aux logements conventionnés privés pour encourager la réalisation de travaux.*
- *L'attribution d'aides financières pour la construction ou l'amélioration des logements pour les publics les plus en difficultés, le soutien à la construction notamment de logements sociaux à travers la garantie des emprunts et la subvention aux PLAI.*
- *La prise de la délégation des aides à la pierre (DAP) au 1^{er} janvier 2019 permet une meilleure prise en compte des territoires ruraux et des bourgs centres, en positionnant le Département en tant qu'acteur majeur de la politique de l'habitat auprès de l'État, des bailleurs et des partenaires et en amont de la programmation des aides à la pierre.*
- *En complément, la DAHL a lancé courant 2019, et pour 3 ans, un nouveau Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental « habitat dégradé ». Le PIG permet d'avoir une ingénierie territoriale offrant aux particuliers (parc privé) un accompagnement pour faire des travaux dans leur logement. Le PIG devrait permettre de traiter près de 500 logements privés par an.*

Toutes les aides du Département de la Seine-Maritime sont soumises à la validation de la commission permanente du Département, selon les dispositifs en vigueur au moment de la demande de subvention et au vu d'un dossier de demande déposé complet.

→ **Promouvoir l'égalité d'accès à l'éducation, à la culture, aux sports et aux loisirs**

Le Département soutient les actions en faveur de la citoyenneté et de l'accès au droit, à travers son appui au fonctionnement et aux actions ponctuelles de structures œuvrant dans les domaines de la lutte contre les discriminations et la promotion de la citoyenneté, et à travers sa participation au groupement d'intérêt public du Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) de Seine-Maritime.

En lien avec ses compétences principales, la collectivité conduit une politique forte en direction des collégiens favorisant ainsi la réussite éducative. Sur le volet investissement, le Département assure la maîtrise d'ouvrage de gros travaux inscrits dans des programmations annuelles. En fonctionnement, le Département apporte annuellement à chaque collège une dotation globale et met à leur disposition une offre d'activités éducatives au titre du Contrat de Réussite Éducative (CRED).

Les activités éducatives sont déclinées autour de deux axes :

- ✓ Les parcours proposés par le Département, qui sont présentés aux équipes pédagogiques dans le Guide des Parcours Éducatifs pour les collégiens. Il est élaboré en lien avec de nombreux opérateurs de la Seine-Maritime, sur les thématiques culturelle, environnementale, citoyenne et la découverte des métiers.
- ✓ Les parcours à l'initiative des collèges, relevant des mêmes domaines, sont complétés par les projets à caractère sportif et par les parcours linguistiques.

Dans le cadre de ce dispositif, les établissements les plus éloignés de l'offre d'activités bénéficient d'un soutien pour le transport des élèves.

Parallèlement, l'intervention du Département en faveur de la jeunesse est déployée par le biais des compétences légales et extra-légales. Ce sont plus de 50 dispositifs que le Département mobilise en faveur de la jeunesse autour de deux axes principaux :

- Encourager l'accès des jeunes à l'autonomie par le soutien à l'insertion éducative, sociale et professionnelle.
- Favoriser la citoyenneté par le soutien à l'engagement, aux loisirs et aux associations qui les accompagnent.

Les interventions Départementales sur les territoires sont multiples :

- Aides individuelles en faveur de jeunes comme l'aide à la formation générale BAFA
- Soutien financier aux associations relevant du champ de la jeunesse et de l'éducation populaire par le biais de subventions ou d'appels à projets
- Implication en faveur du service civique avec la mise en place du dispositif Citoyens76
- Animation du réseau local avec notamment l'organisation d'événements jeunesse permettant une valorisation des projets des jeunes
- Service d'information itinérant en zone rurale « Mobil'infos 76 » en partenariat avec le CRIJ Normandie
- Aide pour financer des projets en contrepartie d'un bénévolat grâce dispositif « Tope là »
- Soutien à l'insertion des jeunes par le logement par le biais de dispositifs innovant :
 - o Aide à l'équipement solidaire par le dispositif « Pass'Installation »
 - o Colocation à projets solidaire : Coloc'76 en partenariat avec l'AFEV
- Apprentissage de l'engagement citoyen avec l'animation d'un conseil de jeunes : le Conseil départemental des collégiens.

De plus, le Département apporte son soutien au mouvement sportif à travers une quinzaine de dispositifs et un budget de 10 millions d'€ :

- Pass'jeunes 76 : Aide à la licence sportive et/ou culturelle pour les plus défavorisés
- Tremplin sport : Aide aux projets sociaux et solidaires des clubs
- Aide au sport : aide au fonctionnement des clubs
- Aide aux équipes évoluant au niveau national
- Aide aux athlètes de haut niveau
- Ludisport 76 : Activités sportives sur le temps périscolaire en milieu rural
- Trans'sport : Aide à l'acquisition de mini bus
- Plan d'équipement matériel : aide à l'achat de matériel
- Aide à l'organisation de manifestations sportives
- PDESI : Développement maîtrisé des sports de nature
- Aide au fonctionnement des comités départementaux
- Aide en matière d'équipement sportif
- Aide pour favoriser l'acquisition de matériel pour les personnes en situation de handicap...

Enfin, en ce qui concerne le domaine culturel, le Département de la Seine-Maritime mène une politique dynamique et attractive afin de valoriser le territoire et de répondre aux attentes de la population. Le 4 octobre 2016, le Conseil Départemental a adopté le projet :

« Dynamique territoriale et diversité culturelle : orientations pour la politique culturelle départementale 2017 – 2022 » dont les deux axes majeurs sont l'aménagement culturel du territoire et le développement des publics, déclinés de la façon suivante :

- Renforcer l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire de la Seine-Maritime notamment en milieu rural,

- Faire de la culture un lien social favorisant la rencontre entre habitants,
- Affirmer l'identité départementale dans le lien entre cultures et solidarités en accompagnant les publics prioritaires éloignés de la culture pour diverses raisons.

Au regard de ces différents objectifs, le Département développe un certain nombre de dispositifs visant à faciliter l'accès de tous à la culture et aux pratiques artistiques. Parmi ceux-ci :

- La mise en place de résidences artistiques sur les territoires permettant une implantation pérenne d'artistes et une offre culturelle (ateliers de pratique, évènements, diffusion de spectacles...) au plus proche des habitants,
- Un soutien départemental à la diffusion de petites formes en direction des petites communes ou associations rurales pour enrichir l'offre culturelle de proximité,
- Un soutien départemental aux écoles de musique et de danse et aux associations de pratiques amateurs,
- Un soutien départemental aux festivals concourant à l'animation du territoire,
- Un soutien départemental aux lieux culturels de proximité dont certains programment hors les murs sur de petites communes,
- Un appel à projet pour soutenir des actions culturelles sur les territoires prioritaires, favorisant les rencontres avec des artistes, la pratique artistique et une mixité des publics,
- Le dispositif EMUI – Ecris moi une image – à destination des collégiens, qui se traduit par un concours d'écriture et d'illustration ouvert à tous les collèges de la Seine-Maritime,
- Le soutien au projet DEMOS (orchestre à l'école) sur le quartier prioritaire des hauts de Rouen.

→ Prévenir pour protéger

Le Département de la Seine-Maritime s'est engagé dans un plan d'actions, qui comprend un volet relatif à la prévention et au traitement social des causes de la radicalisation de certains concitoyens, en particulier de jeunes adultes et de mineurs. La collectivité se mobilise, d'une part autour des actions de prévention de la radicalisation et de promotion de la laïcité et d'autre part, autour de projets d'amélioration de la sécurité des équipements départementaux, en particulier des collèges, placés sous sa responsabilité.

Les stratégies / mesures / mécanismes caractérisant les politiques de prévention de la radicalisation ciblent :

- L'individu et sa résilience à la radicalisation ;
- L'environnement relationnel de l'individu où peuvent notamment intervenir les parents, les éducateurs, les travailleurs sociaux, etc. ;
- L'environnement communautaire de l'individu qui nécessite des partenariats en amont avec sa communauté ;
- L'environnement sociétal de l'individu en ciblant par exemple les terrains fertiles à la radicalisation que peuvent être la pauvreté et l'exclusion.

Le Département de la Seine-Maritime intervient sur trois axes :

- La sensibilisation et la formation des agents et des usagers ;
- Le repérage et l'accompagnement des situations ;
- Le développement du lien social, de la citoyenneté et des actions éducatives.

De plus, depuis 2017, dans le cadre d'un renforcement du dispositif de prévention de la radicalisation, l'État, le Département et la Caf proposent un appel à projets commun afin de favoriser la cohérence des actions mises en œuvre sur le territoire départemental autour de quatre axes :

- Axe 1 : Actions d'accompagnement individualisé des jeunes en voie de radicalisation et de leurs familles (prévention secondaire)
 - Axe 2 : Actions collectives de soutien à la parentalité en lien avec la radicalisation
 - Axe 3 : Actions collectives de prévention de la radicalisation auprès des jeunes publics (prévention primaire)
 - Axe 4 : Actions de formation à destination des acteurs locaux
-

Le Département veillera par ailleurs à ce que les axes transversaux que sont l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations soient déclinés dans l'ensemble de ses interventions.



Élaboration du protocole d'engagements renforcés et réciproques Quartier Lalizel - Barentin

Fiche d'intention

La circulaire du Premier ministre détaillant les modalités de révision des contrats de ville a été diffusée le 22 janvier dernier. Elle engage l'Etat, les intercommunalités et les partenaires dans la mise en œuvre des orientations prises dans le Pacte de Dijon ainsi que dans le Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PaQte) et à opérer une rénovation du Contrat de ville en adoptant un protocole d'engagements renforcés et réciproques d'ici l'été 2019.

Les orientations de la CAF de Seine-Maritime sont définies dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2018-2022, du plan pauvreté, du schéma départemental des services aux familles et du schéma départemental d'Animation de la Vie Sociale.

Ainsi les objectifs généraux consistent à :

- *Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;*
- *Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;*
- *Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;*
- *Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.*

Sur le territoire Seino-marin, ces objectifs se déclinent en les objectifs opérationnels suivants :

- *Développer l'offre d'accueil du Jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficacité*
- *Accompagner les parcours éducatifs des enfants âgés de 3 à 11 ans*
- *Soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie*
- *Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants*
- *Contribuer à l'accompagnement social des familles et développer l'animation de la vie sociale dans les territoires prioritaires.*
- *Développer l'accès aux droits*

Ainsi, les différents échanges concernant le quartier Lalizel entre les services de la CAF 76 et la Commune de Barentin, par le biais de son CCAS notamment, prévoient un travail partenarial autour des questions d'animation de la Vie Sociale, de l'accompagnement à la parentalité et de l'accès aux droits.

La Caf 76 s'engage à accompagner, techniquement et financièrement, le projet d'Espace de Vie sociale sur le quartier Lalizel porté par le CCAS, sur l'investissement et le fonctionnement par le biais de subventions puis de prestations de service. Ce nouvel équipement pourra permettre de concrétiser les échanges engagés autour de l'accès aux droits, la formation des agents du CCAS aux services numériques de la CAF dans le cadre d'une labélisation Point Numérique CAF.

De même, l'élargissement du projet CLAS et la réflexion autour d'un équipement type LAEP pourront être accompagnée techniquement et financièrement de la même façon. Enfin, la CAF de Seine-Maritime pourra continuer à accompagner les projets parentalité financés au titre du REAAP, en fonction des diagnostics de besoins des familles sur le territoire et de l'évaluation des projets menés.

Contribution régionale aux protocoles d'engagements renforcés et réciproques des 21 contrats de ville normands

Dans le cadre de la rénovation des Contrats de ville, la Région Normandie réaffirme les priorités de la politique régionale contribuant particulièrement aux objectifs visés dans les contrats de ville et précise les dispositifs d'aide susceptibles d'intéresser les publics prioritaires de la politique de la ville. La politique régionale doit permettre de garantir l'équité territoriale et proposer une réponse adaptée aux besoins dans son champ de compétences. La politique de la ville, incarnée par la désignation par le Conseil Régional d'un Vice-Président dédié à la Politique de la Ville et à la cohésion sociale et par la mise en place d'un pôle dédié au sein des services, témoigne de l'engagement régional en faveur des habitants des quartiers prioritaires et doit permettre d'assurer à destination de ces publics la mobilisation de l'ensemble des politiques régionales.

Cet engagement se traduit par un soutien spécifique aux structures intervenant dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, en investissement dans le cadre de projets de renouvellement urbain (88 millions d'euros sur la période 2019 – 2024 dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement urbain, ainsi que dans les autres QPV) et en fonctionnement par le soutien à des actions innovantes répondant aux enjeux de l'accès à l'emploi des publics les plus éloignés. La mise en oeuvre du Pacte Régional d'investissement dans les compétences (PRIC) entre l'Etat et la Région signé le 21 Mars 2019 propose, dans le cadre des appels à projets « Innovation et qualification » et « Initiatives territoriales », l'accompagnement d'initiatives innovantes répondant aux besoins exprimés par les territoires en matière de formation professionnelle.

Le PRIC permettra de mobiliser 337 millions d'euros complémentaires des crédits de droit commun en faveur de la formation en Normandie pour la période 2019-2022. Il concerne les personnes peu qualifiées (de niveau Bac non acquis ou infra BAC) en recherche d'emploi, soit environ 180 000 demandeurs d'emplois dont 13% résidant en QPV (fin 2018).

Objectifs généraux :

- Favoriser l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle et à l'emploi des publics éloignés, particulièrement des jeunes et des demandeurs d'emploi ;
- Favoriser le renouvellement urbain des QPV en contribuant à la mobilisation des partenaires à l'échelle régionale ;
- Favoriser la pénétration des autres politiques régionales dans les quartiers prioritaires, particulièrement en matière :

- *D'orientation et d'information métiers,*
- *De création d'entreprises,*
- *De dispositifs jeunesse,*
- *D'accès à la santé et de promotion de la santé.*

Principaux dispositifs régionaux mobilisables en faveur des habitants des QPV :

- Accompagnement à la création d'entreprises :
 - *L'accompagnement à la création d'entreprise « Ici je monte ma boîte »,*
 - *L'aide aux créateurs ou aux repreneurs destinée à renforcer les fonds propres de l'entreprise en complément d'un prêt bancaire ou d'un prêt d'honneur (Dispositif de subvention Coup de Pouce),*
 - *Le « DEFI », prêt d'honneur à taux zéro à remboursement différé de 2 à 5 ans destiné à accompagner les créateurs ou repreneurs,*



Élaboration du protocole d'engagements renforcés et réciproques

Quartier Lalizel - Barentin

Fiche d'intention

La circulaire du Premier ministre détaillant les modalités de révision des contrats de ville a été diffusée le 22 janvier dernier. Elle engage l'Etat, les intercommunalités et les partenaires dans la mise en œuvre des orientations prises dans le Pacte de Dijon ainsi que dans le Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PaQte) et à opérer une rénovation du Contrat de ville en adoptant un protocole d'engagements renforcés et réciproques d'ici l'été 2019.

Le Ministère de la culture a réaffirmé les priorités suivantes, s'agissant de la démocratisation culturelle :

- La généralisation de l'éducation artistique et culturelle, sur tous les temps de la vie des enfants et des jeunes ;
- L'accès à la culture des publics prioritaires (en situation de handicap, hospitalisés, sous main de justice...)
- L'irrigation culturelle des territoires prioritaires (quartiers politique de la ville ; territoires ruraux).

Ainsi, la DRAC s'engage à favoriser le déploiement de projets d'action culturelle au sein du quartier Lalizel de Barentin :

- En informant les acteurs locaux sur les dispositifs spécifiques à la politique de la ville (partenariats culturels entre une structure culturelle et un quartier prioritaire ; appel à projets « C'est mon patrimoine »...) et en les accompagnant dans la construction des projets
- En diffusant auprès des structures du territoire les dispositifs et les appels à projets de droit commun (jumelage-résidence d'artistes en milieu scolaire, résidence triennale territoriale, culture santé-médicosocial ; résidences d'artistes en crèche...) et en les accompagnant dans la construction des projets
- En mobilisant les lieux conventionnés ou labellisés par le ministère de la culture et les compagnies ou artistes conventionnés en faveur du quartier Lalizel

Dans le cadre la **rénovation du contrat de ville 2015-2020**, et de sa prolongation jusqu'en 2022. L'agence régionale de santé de Normandie (ARS) réaffirme son engagement au travers du **protocole d'engagements renforcés et réciproques**, annexé au contrat.

L'articulation des contrats de ville avec la politique régionale de santé constitue un enjeu pour la cohérence et la coordination des politiques publiques et représente un levier fondamental de lutte contre les inégalités sociales de santé.

En effet, la politique de la ville facilite une approche intégrée des politiques publiques particulièrement nécessaire à la résolution des problématiques de santé et les actions développées dans ce cadre au titre de l'éducation, de l'habitat ou du cadre de vie peuvent contribuer à la santé des populations concernées. Parallèlement, l'amélioration de l'accès à la prévention et aux soins participe au renforcement de la cohésion sociale.

Dans ce contexte, la participation de l'ARS au contrat de ville s'inscrit dans la continuité de son action dans les quartiers politique de la ville et dans les priorités définies dans la convention du 19 avril 2013 signée par le ministère de la ville avec le ministère de la santé et des affaires sociales, le ministère délégué aux personnes âgées et à l'autonomie, le ministère délégué à la famille et le ministère délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion.

Les quartiers politique de la ville sont identifiés comme des territoires prioritaires dans le projet régional de santé (PRS2) et bénéficient, à ce titre, d'une attention particulière de l'ARS.

ORIGINAL



Convention d'utilisation par LOGISEINE de l'abattement de TFPB dans le(s) quartier(s) prioritaires de la politique de la ville

**Ville de Barentin
Quartier(s) concernés : Lalizel- Catillons 2-3**

La présente convention est établie entre :

- M. le Préfet de la Seine-Maritime,
- M. le Maire de Barentin
- M Schroeder, Président du Directoire de Logiseine

Préambule

LOGISEINE est propriétaire à la date de la signature des présentes de 258 logements sur le quartier Lalizel-Catillons, construits entre 1969 et 1971.

Quartier	Nombre total de logements	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation du montant de TFPB (1)
Catillons 2 & 3	258	258 (2)	167 258€
TOTAL	258	258	167 258€

- (1) Montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements en QPV
- (2) Incluant les 46 logements de la Résidence pour personnes âgées Jean Richepin

Est jointe en annexe **une carte d'identité du quartier**.

Pour mémoire : le quartier des Catillons appartenant à Logiseine se décompose en

- 4 tours : Bagneux Gaillon Brigalant & Démarest
- 2 immeubles : Perrier, Damilaville
- La Résidence pour personnes âgées Jean Richepin (conventionnée), située en aval du quartier

Les immeubles ont récemment bénéficié des travaux suivants : ravalement, remplacement des garde corps et réfection des toitures terrasse.

Travaux prévisionnels figurant au programme pluriannuel de travaux de Logiseine (2016-2018) : remplacement des colonnes eau froide, travaux en cuisine sur Perrier/Damilaville : mise aux normes des arrivées gaz & remplacement des éviers

I. Résultats du diagnostic et objectifs en lien avec la GUP

1.1. Résultats synthétiques du « diagnostic en marchant » par quartier :

Les acteurs associés au diagnostic d'élaboration du contrat de Ville ont souligné que le quartier présentait en particulier des fragilités ou des besoins dans les domaines suivants relatifs au **cadre de vie** :

- Améliorer la qualité du bâti et la diversité des logements au regard des besoins de la population
- Accroître l'offre de logement sur le territoire pour satisfaire les besoins futurs
- Développer la mixité sociale dans les quartiers et les immeubles, notamment par l'adaptation ou le développement de nouvelles offres de logements
- Favoriser les parcours résidentiels des barentinois en travaillant sur la mobilité au sein du parc barentinois
- Revaloriser l'image du quartier de Lalizel pour réussir à accueillir de nouveaux habitants
- Conduire un projet de réhabilitation thermique de la RPA Jean Richepin
- Créer un lieu d'accueil dans le quartier Lalizel et un espace d'accompagnement à la parentalité - parents-enfants
- Aménager les espaces verts du quartier et favoriser l'implantation d'aires de jeux pour les plus petits
- Impulser la concertation avec les habitants dans le cadre des projets urbains

A l'occasion du diagnostic territorial réalisé sur le quartier en 2015 par le Cabinet E.C.S Hira Consulting et du diagnostic en marchant en marchant organisé par la Ville et le CCAS le mardi 10 novembre 2015 en présence de l'Etat, du Conseil citoyen, des associations de locataires et des bailleurs, les dysfonctionnements suivants ont été identifiés en matière de fonctionnement résidentiel et de la gestion de proximité de Logiseine, et dans l'articulation de la gestion des espaces résidentiels et des espaces publics.

- Manque de stationnement, problèmes de desserte du quartier vers le centre ville et les services
- Mauvaise image du quartier et défaut d'attractivité (générant une vacance prolongée)
- Propreté des espaces communs (jets de débris, encombrants), la propreté des immeubles étant jugée satisfaisante
- Quartier présentant des problèmes d'accessibilité aux personnes âgées ou à mobilité réduite (déclivité)
- Situations ponctuelles d'insécurité sur les immeubles (Brigalant, Desmarest, Damilaville)
- Absence de lieu d'échanges de proximité pour les habitants, réflexion et travail à poursuivre sur la création d'un espace de convivialité contribuant au lien social et à l'animation dans le quartier
- Précarité économique persistante des familles

1.2. Etat de la/les démarches de GUP en cours (orientations, objectifs par quartier) :

Le quartier fait l'objet depuis de nombreuses années d'une attention soutenue de la part de la Ville et de son CCAS ; y sont notamment menés, en partenariat avec Logiseine des actions portées par la ville et à destination des jeunes (chantiers d'été de jeunes citoyens, fête de quartier, etc).

1.3. Priorités pour le quartier pouvant mettre en évidence des besoins différenciés de renforcement et d'adaptation de la gestion.

- Renforcer la proximité et le lien social par la création de lieux d'accueil pour les actions sur le quartier et pour les habitants : projet sur le local RPA Richepin / recrutement d'un agent de médiation sociale
- Difficultés persistante autour de la propreté des locaux OM et espaces de collecte
- Lutter contre l'insécurité
- Valoriser le quartier : travail autour des espaces verts et éventuellement de la zone « forêt » en dominant les immeubles (nettoyage).

II. Identification des moyens de gestion de droit commun

LOGISEINE dispose d'une antenne de gestion de proximité implantée sur le quartier Normandie ; un gardien d'immeuble, disposant d'un point d'accueil sur le site, et 2 agents d'entretien sont affectés sur le QPV Lalizel.

Voir le tableau des indicateurs de gestion du cadre national joint, en annexe.

III. Programme d'action faisant l'objet de l'abattement TFPB

Le tableau du programme d'action du cadre national présente les programmes d'action prévisionnels par quartier et selon les rubriques du cadre national.

LOGISEINE prévoit en particulier de recruter un agent de médiation sociale (création de poste) pour chacune de ses antennes de gestion, lequel sera dédié à des actions de terrain auprès des familles des QPV dépendant de l'antenne : traitement des incivilités, rencontre des familles en difficulté de paiement, participation à la mise en place des actions d'animation ou de sensibilisation des familles.

IV. Modalités d'association des représentants des locataires

Le suivi et l'évaluation des actions s'effectuera annuellement par :

- La mise en place de réunions de visites du quartier (au moins une fois par an) associant les habitants et les représentants des locataires : associations de quartier et administrateurs représentant des locataires, membres du CCL.
- Le compte rendu des actions menées (N-1) et des actions à venir (N) en début de chaque année dans le cadre des Conseils de concertation locative (CCL) de LOGISEINE

V. Modalités de pilotage

Réfèrent Ville : Madame PENA Directrice Financière de la ville
Madame MORIN, Directrice du CCAS

Réfèrent pour les services de l'Etat : M le Délégué du Préfet

Le pilotage des actions s'effectuera dans le cadre de la GUP : LOGISEINE présentera autant que de besoin l'état d'avancement de ses actions ; il sera recherché la mise en place

d'action coordonnées entre les partenaires locaux ou d'actions interbailleurs (LOGEAL) entre opérateurs présents sur le QP

VI. Suivi, évaluation

LOGISEINE procèdera annuellement au 1^{er} trimestre suivant l'année considérée à un bilan technique et financier des actions menées ; ce suivi sera assuré au moyen du **Tableau de présentation des programmes d'actions liés à l'abattement de TFPB** et du **Tableau de bord des actions TFPB**.

Ces documents seront également communiqués dans le cadre du CCL de Logiseine.

Un suivi des actions sera mené en particulier avec la Ville dans le cadre de la GUP lorsque ces actions s'interfaçent avec celles de la Ville (limites de domanialité, actions transverses ou interbailleurs).

Dès 2016 LOGISEINE mènera une évaluation de la satisfaction de ses clients ciblant les résultats dans les quartiers de la politique de la Ville via son enquête annuelle téléphonique reprenant l'enquête nationale hlm.

Ponctuellement, pour certaines actions lourdes des enquêtes spécifiques seront menées (suite travaux de résidentialisation, par exemple).

Les parties sont convenues que certaines actions seront évaluées, dans leur réalisation et dans leur impact financier, sur la durée totale de la convention ; il s'agit notamment des actions dont le démarrage dès la première année pourrait tarder et/ou d'action dont le financement ou la réalisation technique dépend d'un tiers ; pour ce type d'action l'engagement de LOGISEINE porte sur une réalisation sur la totalité de la durée de la convention, des reports annuels étant admis.

Si nécessaire les parties conviendront par voie d'avenant aux présentes à la validation d'un modificatif au programme d'action.

---oOo---

Fait à Mont Saint Aignan le

Sur 4 pages et **3 annexes**

Le ~~Président~~ **Le représentant de LOGISEINE**


J.L. SCHROEDER

Le représentant de la Ville

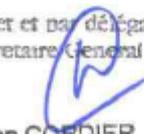
Nichel BÉTHOT



08 FEV. 2016

Le représentant de l'Etat

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général


Yvan CORDIER

Fiche d'identité du QPPV LOGISEINE

COMMUNE	BARENTIN	EPCI	CC Caux Austreberthe	Non rattaché à un EPCI doté d'un PLM
NOM DU QPPV	LALIZEL	Antenne de gestion	Barentin + 1 point d'accueil sur site	
NOMBRE DE LOGEMENTS	262	Dont gestion / tiers	0	
Précédemment en ZUS?	NON	Quartier en NPNRU	NON	
Correspondants ETP	1,00			
Agents d'entretien ETP	2,00			
TFPB totale 2014	167 258 €	Abattement 30% =	50 177 €	

ESI LOGISEINE	461	462	471	
Nom du groupe	Catillons 2	Catillons 3	RPA Richepin	
Adresses	Immeubles Perlier Damilaville Tours Bagneux & Gallon	Tours Desmarest & Brigalant	Rue Jules Ferry	
Logts Individuels	0	0	0	
Logts collectifs	132	84	46	
Total	132	84	46	
Construction	jul-69	mai-71	févr-71	
Financement	HLMO	HLMO	FOYER	
Réhs (année / travaux)	?			
Ascenseurs	oui 2		oui 1	
Eau chaude	Individuelle gaz	Individuelle gaz	Individuelle élec	
Chauffage	Collectif gaz	Collectif gaz	Collectif gaz	
TFPB 2014	83 775,17 €	56 782,62 €	26 700,00 €	

Système d'information géographique de la politique de la ville



Accueil | LA.ME | Territoires | Aide | Contact | identifiant: ****

Rechercher un territoire : Par son nom | Historique de navigation

France >
Région : Haute-Normandie

Symboles | Tableaux | Documents | **Cartographie dynamique** | Anciens géographies

Quartiers

- Quartiers prioritaires (NPNRU)
- Quartiers sensibles
- Quartiers sensibles - Article 63 (SIVU)
- ZUS
- ZUS
- Quartier Gers (ex ZUS)
- Environnements à réorganiser
- Environnements sensibles

Quartiers prioritaires

EDITION DU 10/11/2015 19:43

MS

Vg

Tableau de présentation des programmes d'actions liés à l'abattement de TFPB
PREVISIONNEL 2016 / 2013

Année(s) : 2016 à 2018 Ville : BARDYEM Quartier prioritaire : LAURENNE
Organisme : LOUISINE Nombre de logements dans le quartier : 261 Montant prévisionnel de l'abattement annuel : 42 121 €

Année	Actions	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
Equipement de la prise en compte des personnes âgées (sur rapport à présence dans patrimoine locatif GUP)	Renforcement du gestionnage et maintenance	Annuel (travaux) ; régulier (entretien) ; bi-annuel (nettoyage)	1 920 €	1 920 €		1 920 €	100%
	Agence de médiation sociale	Annuel (travaux) ; régulier (entretien) ; bi-annuel (nettoyage)	26 100 €	26 100 €		26 100 €	100%
	Agents de développement social et urbain				- €	- €	
	Coordonnateurs / form de la gestion de proximité				- €	- €	
Formation/entretien des personnels de proximité	Formations spécifiques (formation) ; gestion des conflits ; régulation du fonctionnement social ; ...	2016, Formation des garçons agents de médiation sociale = participative de proximité en GUP sur les possibilités de résolution des conflits de voisinage etc.	830 €	830 €		830 €	
	Spécialité de soutien			- €	- €	- €	
Sur-entretien	Renforcement entretien	Annuel, non évalué, selon besoins financiers ; opérations de remise en état de la propriété des locaux GUP au fil du temps ; travaux à destination par associations d'habitants		- €		- €	
	Prèvement de tags et graffiti	Annuel, non évalué, selon besoins financiers ; rapide des travaux sur le GUP, ces dépenses sont imputées sur l'abattement de TFPB		- €		- €	
	Entretien/maintenance équipements et aménagement des locaux d'habitation	Annuel, non évalué, selon besoins financiers ; rapide des travaux sur le GUP, ces dépenses sont imputées sur l'abattement de TFPB		- €		- €	
	Reparations des équipements vendables (meubles...)	Annuel, non évalué, selon besoins financiers ; rapide des travaux sur le GUP, ces dépenses sont imputées sur l'abattement de TFPB		- €		- €	
Gestion des déchets et recyclage / agents	Entretien annuel / budget prévisionnel d'achat des opérations de remise en état des propriétés des locaux GUP au fil du temps ; travaux à destination par associations d'habitants		2 100 €	2 100 €		2 100 €	100%
	Entretien ; nettoyage ; entretien des locaux et déchets ; Entretien des locaux ; Amélioration de la collecte des déchets			- €		- €	
Tranquillité non-dépendante	Dépense tranquillité			- €		- €	
	Maintenance (entretien) ; équipements d'habitation (entretien) ; ...	Annuel ; Entretien de maintenance des équipements d'habitation (entretien) ; ...	200 €	200 €		200 €	100%
Maintenance des chantiers	Travaux de chantiers			- €		- €	
	Travaux de chantiers et réalisations			- €		- €	
Concertation / consultation des habitants	Participation/consultation des habitants en concertation des habitants			- €		- €	
	Ateliers spécifiques à la concertation à la réalisation des charges collectives ; ...	Annuel (opération sur 3 ans visant à traiter les problèmes) ; ateliers avec les habitants ; ateliers ; actions autour de la concertation au sein de la concertation des déchets / village ; concertation de la concertation de développement ; actions de concertation de la concertation de développement ; ...	2 900 €	2 900 €		2 900 €	100%
Activités, lien social, vivre ensemble	Travaux aux actions (activités) ; « vivre ensemble »			- €		- €	
	Actions d'accompagnement social spécifiques			- €		- €	
	Services spécifiques aux habitants (C) ; partage de services en cas de panne d'équipement	Annuel, non évalué, en cas de panne des équipements, selon besoins ; les services sont imputés sur l'abattement de TFPB		- €		- €	
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers éducatifs)	Annuel ; Chantiers jeunes réalisés en partenariat avec la Ville et le CCAS (à définir)	4 220 €	4 220 €		4 220 €	100%
Poches travaux d'amélioration de cadre de vie (habitation, sécurisation sociale, réhabilitation, équipements...)	Travaux de réparation de locaux anciens liés au service	Annuel (selon période de travaux) ; Travaux de remise en état des locaux et services de proximité le local / locaux	30 000 €	30 000 €		30 000 €	100%
	Peintures (amélioration de cadre de vie, habitation, sécurisation sociale, réhabilitation, équipements...)	Annuel ; Travaux réalisés à la tranquillité habituelle et en cas de panne des équipements dans le cadre des GUP ; Travaux réalisés, équipements (à définir)	4 000 €	4 000 €		4 000 €	100%
	Travaux de réparation de locaux anciens liés au service			- €		- €	
	Travaux de sécurisation (habitation, sécurisation sociale, réhabilitation, équipements...)	Annuel (selon période de travaux) ; Travaux de sécurisation des locaux ; Travaux réalisés, équipements (à définir)	6 000 €	6 000 €		6 000 €	100%
TOTAL			60 000 €	60 000 €	- €	60 000 €	100%

MS *Chap*

Indicateurs de gestion

QPPV: LALIZEL * Territoire de référence Patrimoine LOGISEINE HORS Métropole Rouen Normandie non compris la RPA Jean Richepin gérée par le CCAS de Barentin

Indicateur n°	Actions de gestion	Indicateurs	Commentaires LOGISEINE sur les données prises en compte	Indicateur pour le QPPV	Indicateur de référence hors QPPV*	Observations
1	Entrée dans les lieux	Coût de remise en état	Coût moyen des travaux suite EDL (récup/non récup) constatés en 2014	364 €	107 €	Les réhabilitations intérieures menées au début des années 2010 ont permis de diminuer le coût des remises en état sur le QPPV
2	Ascenseurs	Coût du contrat de maintenance + coût moyen des réparations supplémentaires (par an / équipement)	Coût des contrats (P2 + P3) + coût des réparations ponctuelles en 2014	1 802 €	1 121 €	Parc ascenseur totalement renouvelé sur les 2 tours compris la renégociation des contrats d'entretien en €/an et par appareil
3	Contrôles d'accès	Coût du contrat de maintenance + coût moyen des réparations supplémentaires (par an / équipement)	Pas de contrat de ce type ; LOGISEINE retient le coût de maintenance global des parties communes en 2014	96 €	56 €	en €/an et par logt
4	Nettoyage des parties communes et des abords	Coût moyen annuel par logement	Coût moyen nettoyage (personnel + prestataires) en 2014 hors achat des fournitures, matériel et produits	529 €	304 €	Politique de reexternalisation depuis 2010 ; le QPPV est partiellement doté de containers enterrés ; dotation complète prévue en 2016
5	Maintenance des parties commune set des abords	Coût moyen annuel par logement	Entretien courant et GE programmable et non programmable en 2014	104 €	142 €	Les réhabilitations réalisées précédemment permettent de minorer les coûts constatés en 2014 en €/an et par logt
6	Gardiennage et surveillance	Nombre de personnes pour 100 logements	Cumul personnel de gardiennage (Correspondants et employés d'immeubles) en 2015	1,39	1,87	1 Gardien et 2 employés d'immeuble



Convention d'utilisation de l'abattement de TFPB
dans le quartier prioritaire de la Politique
de la Ville de Barentin

Quartier Lalizel-Catillons

Avenant n°1

Article unique :

Dans le cadre de la Politique de la Ville, la loi de finances pour 2015 a maintenu, de 2016 à 2020, l'abattement de 30 % de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour les logements sociaux situés dans les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Cet abattement permet aux organismes HLM de compenser partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques des quartiers.

Pour pouvoir bénéficier de cette mesure fiscale, les bailleurs doivent, outre signer le contrat de ville, participer à l'élaboration et cosigner une convention d'utilisation de l'abattement avec l'Etat et la commune, territoire d'assiette de leur patrimoine en quartier prioritaire.

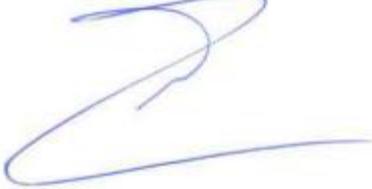
La Loi de Finances Rectificatives 2016 (article 47) a récemment modifié l'article 1388 bis du Code général des impôts en ajoutant une condition pour autoriser les bailleurs à bénéficier de l'abattement de 30% de TFPB dans les QPV à compter des impositions établies au titre de 2017 : la signature avant le 31 mars 2017 par l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), les communes, les bailleurs concernés et l'Etat d'une convention relative à l'entretien et à la gestion du parc et ayant pour but d'améliorer la qualité du service rendu aux locataires et annexée au contrat de ville.

Le présent avenant à la convention conclue entre le bailleur LOGISEINE, la ville Barentin et l'Etat a pour objectif d'ajouter la Communauté de Communes Caux Austreberthe comme signataire. Cet avenant ne modifie pas la nature des engagements initialement contractés par les autres parties et prend acte qu'ils étaient relatifs à l'entretien et à la gestion du parc, et ayant pour but d'améliorer la qualité du service rendu aux locataires. Cet avenant et la convention ainsi modifiée seront annexés au contrat de ville de la Barentin.

Fait à Barentin, le : 30 mars 2017

Pour LOGISEINE,

Jean-Luc SCHROEDER
Président du Directoire



Pour la Ville de Barentin

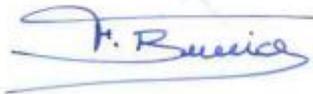
Michel Bentot
Maire



P. Le Maire
Causse délégué

Pour l'Etat,
Normandie

Madame La Préfète



Fabienne BUCCIO

Pour la Communauté de Communes
Caux Austreberthe

Michel Bentot Président





BARENTIN

Convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Quartier LALIZEL

Immeubles GAILLARD / LALIZEL / BUISSON / MERCURE / CÉRÈS
DEREN / VAN BRUSSEL / MAUGER / FRÉMONT

Décembre 2015

La présente convention est conclue entre :

- d'une part, **Logéal Immobilière**, représenté par son Directeur Général, Leroy Philippe
- d'autre part, **L'Etat**, représenté par Madame La Préfète de Région Normandie, Nicole Klein,
- et d'autre part, **La ville de Barentin** représenté son Maire, Michel Bentot,

Préambule

L'abattement de TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) permet de financer toute action qui concoure au renforcement de la qualité de service rendu aux locataires par les organismes Hlm sur les quartiers de la politique de la ville.

Ces actions viennent renforcer ou compléter les actions de droit commun qui relèvent de la compétence des bailleurs.

Le cadre national qui précise la nature des actions éligibles à l'abattement de TFPB a été signé le 29 avril 2015.

Les grands champs d'utilisation qu'il détermine sont :

- le renforcement de la présence du personnel de proximité,
- la formation et le soutien des personnels de proximité, le sur-entretien,
- la gestion des déchets, encombrants et épaves,
- la tranquillité résidentielle,
- la concertation et la sensibilisation des locataires,
- l'animation, le lien social et le vivre ensemble,
- les petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)...

Les actions, définies au sein de l'organisme Hlm, en lien avec les habitants, les collectivités locales et l'Etat, doivent ainsi être intégrées dans des conventions locales d'utilisation de l'abattement de TFPB.

Identification du patrimoine concerné dans les QPV de l'intercommunalité ou par commune ou par quartier.

Quartier LALIZEL	Nombre total de logements	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Montant TFPB 2015 (sans exo)
1) GAILLARD	50	50	21 562 €
2) LALIZEL	33	33	8 846 €
3) BUISSON	47	47	28 874 €
4) MERCURE	12	12	20 410 €
5) CÉRÈS	31	31	17 744 €
6) DEREN	16	16	13 890 €
7) VAN BRUSSEL	36	36	25 330 €
8) MAUGER	18	18	19 790 €
9) FRÉMONT	33	33	21 885 €
TOTAL	276	276	178 331 €

Le montant prévisionnel moyen de l'exonération de TFPB s'élève à 56 000€/an sur la durée du contrat de ville.

CARTOGRAPHIE



I. Résultats du diagnostic et objectifs en lien avec la GUP

1.1. Résultats synthétiques du diagnostic territorial et du « diagnostic en marchant » par quartier :

Les acteurs associés au diagnostic d'élaboration du contrat de Ville, réalisé par le Cabinet E.C.S & Hira Consulting ont souligné que le quartier présentait en particulier des fragilités ou des besoins dans les domaines suivants relatifs à l'habitat et au **cadre de vie** :

- Mauvaise image du quartier Lalizel, tout particulièrement du parc d'immeubles situé rue J Ferry, qui est vieillissant, avec des logements peu attractifs nécessitant une véritable requalification du bâti,
- Précarité économique persistante des familles et fragilité et isolement social des personnes,
- Quartier excentré des services et difficile d'accès pour les personnes faiblement mobiles, stationnements PMR inadaptés ou inexistants,

- Des parcours résidentiels bloqués en raison de l'inadaptation de l'offre de logement sur le quartier : personnes seules vivant dans des logements trop spacieux, peu de logements en rez-de-chaussée/difficultés de trouver des logements de petites tailles,
- Un risque de vacance chronique sur des logements de certains immeubles, en particulier sur les logements de grande taille, des immeubles situés rue J Ferry,
- Accroître l'offre de logement sur le territoire pour satisfaire les besoins futurs contribuant à la mixité sociale,
- Revaloriser l'image du quartier de Lalizel pour réussir à accueillir de nouveaux habitants, en particulier des familles,
- Aménager les espaces verts du quartier et favoriser l'implantation d'aires de jeux pour les plus petits,
- Impulser la concertation avec les habitants dans le cadre des projets urbains.

A l'occasion « **du diagnostic en marchant** » organisé par la Ville et le CCAS le mardi 10 novembre 2015 en présence de l'Etat, du Conseil citoyens, des associations de locataires et des bailleurs, les dysfonctionnements suivants ont été identifiés en matière de fonctionnement résidentiel et de la gestion de proximité de Logeal, et dans l'articulation de la gestion des espaces résidentiels et des espaces publics.

- Propreté des espaces communs – dépôts d'encombrants et surtout jets de détritux,- la propreté des halls immeubles, d'une manière générale, a été jugée satisfaisante, hormis ceux de J Ferry qui présentent des odeurs nauséabondes,
- Troubles de voisinage sur les immeubles situés rue J Ferry,
- Quartier présentant de réels problèmes d'accessibilité aux personnes âgées ou à mobilité réduite,
- Aménager et revaloriser les espaces verts sur le quartier, en particulier square Alain, qui a un véritable potentiel,
- Favoriser l'implantation d'aires de jeux pour les plus petits,
- Renforcer l'éclairage sur les différents sites,
- Absence de lieu d'échanges de proximité pour les habitants, réflexion et travail à poursuivre sur la création d'un espace de convivialité contribuant au lien social et à l'animation dans le quartier ,
- Un quartier enclavé géographiquement, plutôt tourné sur Pavilly que le centre de Barentin, avec des problématiques fortes en matière de mobilité sur le quartier Lalizel,
 - Absence d'une liaison douce reliant le quartier de Lalizel au Centre ville facilitant l'accès aux services, à la gare SNCF, et au centre de Pavilly.

II Identification des moyens de gestion de droit commun

* Indicateurs de gestion (en cours d'élaboration)

Indicateur N°	Actions de gestion	Indicateurs	Commentaires sur les données prises en compte	Indicateur pour le QPPV	Indicateur de référence hors QPPV	Observations
1	Entrée dans les lieux	Coût de remise en état				
2	Ascenseurs	Coût du contrat de maintenance + coût moyen des réparations Supplémentaires (par an / équipement)				
3	Contrôles d'accès	Coût du contrat de maintenance + coût moyen des réparations Supplémentaires (par an / équipement)				
4	Nettoyage des parties communes et des abords	Coût moyen annuel par logement				
5	Maintenance des parties commune et des abords	Coût moyen annuel par logement				
6	Gardiennage et surveillance	Nombre de personnes pour 100				

* Les indicateurs seront extraits annuellement.

III Programme d'action faisant l'objet de l'abattement TFPB

→ Liste des engagements pris dans le cadre du contrat de ville :

Le périmètre du quartier Lalizel retenu dans le cadre de la nouvelle politique de la ville intègre les logements appartenant à LOGEAL IMMOBILIERE, situés sur le Quartier Lalizel, comprenant 276 logements, répartis comme suit :

- Immeuble Gaillard : 50 logements
- Immeuble Lalizel : 33 logements
- Immeuble Buisson : 47 logements
- Immeuble Mercure : 12 logements
- Immeuble Cérés : 31 logements
- Immeuble Deren : 16 logements
- Immeuble Van Brussel : 36 logements
- Immeuble Mauger : 18 logements
- Immeuble Frémont : 33 logements

LOGEAL IMMOBILIERE s'engage sur la durée du contrat de ville (2015-2020) à :

Pilier Cohésion sociale :

- mettre à disposition à l'usage du CCAS de la ville, à titre gratuit, d'un local de l'immeuble FREMONT permettant l'accueil de jeunes pour le soutien scolaire et d'adultes et d'enfant(s) dans le cadre du travail sur la parentalité,
- Créer une dynamique participative autour « **du bien vivre ensemble** » et renforcer les liens sociaux en organisant des manifestations/événements orientés vers les locataires :
 - seniors (lotos),
 - vers les jeunes et adultes (propreté, civisme, respect des parties communes...) en lien avec le PAJ,
 - vers l'ensemble des habitants (fêtes de quartier, « fête des voisins »...).

Programme d'actions à définir avec les différents partenaires.

Pilier cadre de vie, renouvellement urbain :

- s'engager dans une démarche de restructuration/revitalisation des immeubles les moins attractifs, Gaillard et Lalizel, comprenant une approche « accessibilité »,
- analyser l'occupation de ses logements et s'engager dans la contractualisation d'une convention de « mixité sociale »,
- renforcer notre présence de proximité : étude de créations de poste sur les secteurs Gaillard-Lalizel et Buisson-Cérés-Mercure,
- Assurer une veille sociale, une veille résidentielle et technique, et gérer les conflits de voisinage,
- procéder à une étude portant sur la création d'un poste dédié à un accompagnement social renforcé sur l'ensemble des logements sociaux du quartier en collaboration avec Logiseine et d'autres partenaires institutionnels impliqués dans le but de permettre le décroisement et une véritable transversalité à l'échelle du quartier prioritaire,

- organiser des chantiers « jeunes citoyens et éco citoyens », contribuant à sensibiliser les habitants aux gestes éco-gestes et à la responsabilisation du bien vivre en collectif
- Contribuer à renforcer les initiatives locales et à embellir le quartier par des actions collectives innovantes favorisant l'amélioration de l'image du quartier et du lien social.

→ **Liste des actions prévisionnelles pour chaque immeuble concerné :**

- Voir tableaux en annexe -

IV Modalités d'association des représentants des locataires

- Identification des représentants : à ce jour il n'existe pas d'amicale ou d'association de locataires identifiée sur le quartier LOGEAL IMMOBILIERE. L'AVAC (Amicale des Vallées de l'Austreberthe et du Cailly) intervient auprès des résidents qui la sollicitent de façon ponctuelle.
- Cadre dans lequel les représentants de locataires seront associés : le Conseil de Concertation Locative de la Société
- Rythme des rencontres : 3 fois par an
- Modalités d'association au suivi et à l'évaluation : un suivi des actions pourra être présenté une fois par an dans le cadre du CCL de Logéal ainsi que du Conseil citoyens

V Modalités de pilotage

Référents Ville : Madame PENA : Directrice Financière de la ville
Madame MORIN : Directrice du CCAS de la ville

Référent pour les services de l'Etat : Monsieur le Délégué du Préfet

Référent pour la DTTM : Monsieur Jérôme MIRGAINE

Référents LOGEAL IMMOBILIERE : Monsieur Guillaume RIO : Directeur Clientèle
Monsieur Patrick DOUILLET : Responsable d'agence

Le pilotage des actions s'effectuera dans le cadre de la GUP : LOGEAL présentera autant que de besoin l'état d'avancement de ses actions ; il sera recherché la mise en place d'action coordonnées entre les partenaires locaux ou d'actions interbailleurs (LOGISEINE) et entre les opérateurs présents sur le QP et s'appuiera sur le comité de pilotage contrat de la ville.

VI Suivi, évaluation

- Rythme des points d'étape : « diagnostic en marchant » et tableaux de suivi du cadre (annexes 2 et 3 du cadre national).

LOGEAL procédera annuellement au 1^{ER} Trimestre suivant l'année considérée à un bilan technique et financier des actions menées ; ce suivi sera assuré au moyen du **Tableau de présentation des programmes d'actions liés à l'abattement de TFPB** et du **Tableau de bord des actions TFPB**.

- Communication des bilans au comité de pilotage du contrat de ville par les référents villes et Etat.

Un suivi des actions sera mené en particulier avec la Ville dans le cadre de la GUP lorsque ces actions s'interfacent avec celles de la Ville (limites de domanialité) et dans le cadre des actions partenariales conduites et/ou celles inter-bailleurs.

Ponctuellement, pour certaines actions lourdes des enquêtes spécifiques seront menées (suite travaux de résidentialisation, par exemple).

Les parties ont convenu que certaines actions seront évaluées, dans leur réalisation et dans leur impact financier, sur la durée totale de la convention ; il s'agit notamment des actions dont le démarrage dès la première année pourrait tarder et/ou d'action dont le financement ou la réalisation technique dépend d'un tiers ; pour ce type d'action l'engagement de LOGEAL porte sur une réalisation sur la totalité de la durée de la convention, des reports annuels étant admis.

Si nécessaire les parties conviendront par voie d'avenant aux présentes à la validation d'un modificatif au programme d'action.

- Modalités de réalisation des enquêtes de satisfaction (périodicité, contenu, administration)

Dès 2016 LOGEAL mènera une évaluation de la satisfaction de ses clients ciblant les résultats dans les quartiers de la politique de la Ville.

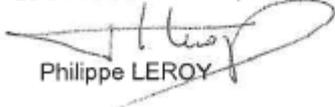
Cette évaluation pourra prendre la forme d'enquêtes écrites et/ ou de réunions publiques.

Fait à Barentin, le 14 mars 2016

Sur 8 pages et 5 pages sur annexe

Les représentants de

LOGEAL IMMOBILIERE
Le Directeur Général,


Philippe LEROY

l'Etat

la ville de Barentin

VI Suivi, évaluation

- Rythme des points d'étape : « diagnostic en marchant » et tableaux de suivi du cadre (annexes 2 et 3 du cadre national).

LOGEAL procédera annuellement au 1^{ER} Trimestre suivant l'année considérée à un bilan technique et financier des actions menées ; ce suivi sera assuré au moyen du **Tableau de présentation des programmes d'actions liés à l'abattement de TFPB** et du **Tableau de bord des actions TFPB**.

- Communication des bilans au comité de pilotage du contrat de ville par les référents villes et Etat.

Un suivi des actions sera mené en particulier avec la Ville dans le cadre de la GUP lorsque ces actions s'interfacent avec celles de la Ville (limites de domanialité) et dans le cadre des actions partenariales conduites et/ou celles inter-bailleurs.

Ponctuellement, pour certaines actions lourdes des enquêtes spécifiques seront menées (suite travaux de résidentialisation, par exemple).

Les parties ont convenu que certaines actions seront évaluées, dans leur réalisation et dans leur impact financier, sur la durée totale de la convention ; il s'agit notamment des actions dont le démarrage dès la première année pourrait tarder et/ou d'action dont le financement ou la réalisation technique dépend d'un tiers ; pour ce type d'action l'engagement de LOGEAL porte sur une réalisation sur la totalité de la durée de la convention, des reports annuels étant admis.

Si nécessaire les parties conviendront par voie d'avenant aux présentes à la validation d'un modificatif au programme d'action.

- Modalités de réalisation des enquêtes de satisfaction (périodicité, contenu, administration)

Dès 2016 LOGEAL mènera une évaluation de la satisfaction de ses clients ciblant les résultats dans les quartiers de la politique de la Ville.

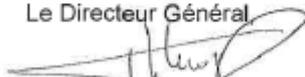
Cette évaluation pourra prendre la forme d'enquêtes écrites et/ ou de réunions publiques.

Fait à Barentin, le 14 mars 2016

Sur 8 pages et 5 pages sur annexe

Les représentants de

LOGEAL IMMOBILIERE
Le Directeur Général



Philippe LEROY

LOGEAL IMMOBILIÈRE
5, Rue Saint-Pierre - B.P. 158
76194 YVETOT CEDEX
Tél. 02 35 95 92 00
Télécopie 02 35 95 92 08

25 AVR. 2016

l'Etat

Pour la Préfète et sa délégation,
le Secrétaire Général

Yvane CORDIER

la ville de Barentin



ANNEXES

DONNÉES STATISTIQUES

• Cohésion SocialeIndicateurs sociodémographiques

	Démographie				Revenu (4)			Insertion professionnelle (2)			Éducation	
	Population municipale 2013 (1)	Part des moins de 25 ans (2)	Part des familles mono-parentales (3)	Part des ménages de 5 personnes et plus (3)	Taux de pauvreté au seuil de 60%	Médiane du revenu disponible	Part des prestations sociales	Taux d'emploi	Part des emplois précaires parmi les emplois	Part de la population sans diplôme	Taux de réussite au brevet (5)	Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi (2)
Normandie	3 328 364	30,0	10,0	6,9	13,9	20 087	5,8	62,9	14,1	34,0	87,9	20,5
QPV normands	194 425	39,7	21,1	11,0	46,0	12 827	25,8	40,6	27,2	50,2	82,2	35,4
EPCI	Quartier prioritaire de la politique de la ville											
Calvaise Saint Pierre	1 532	43,0	18,1	8,6	43,7	13 097	22,0	41,4	16,2	34,8	-	nd
Centre Ville	1 330	33,1	20,6	10,5	33,2	14 073	19,8	46,6	23,0	47,7	58,7	36,0
Chemin Vert	4 125	41,2	24,3	8,5	49,5	12 451	29,0	37,9	26,6	50,9	-	37,9
Grâce De Dieu	3 908	42,1	22,1	8,2	50,4	12 276	30,0	32,8	30,0	55,7	67,2	41,4
Caen	8 624	41,4	20,1	9,3	39,0	13 941	19,1	42,7	21,7	39,4	73,8	17,2
Grande Delle - Val - Belles Portes - Grand Parc - Haute Fote	4 138	34,9	21,1	6,6	55,0	11 753	33,9	34,7	27,3	57,9	72,9	43,3
Guérinière	2 159	38,2	21,4	10,2	50,0	12 337	29,8	38,9	32,2	50,3	74,4	nd
Pierre Heuzé												
Honfleur	1 343	42,9	27,9	12,6	46,5	12 855	23,8	43,4	21,9	65,6	-	33,4
Lisieux	3 522	37,3	25,7	8,1	43,3	12 973	24,1	40,1	25,5	56,7	82,4	47,4
Bernay	1 359	37,9	21,7	5,8	37,5	14 025	22,6	48,8	17,0	38,4	86,0	41,5
Évreux	10 501	43,5	23,5	18,3	57,5	11 320	30,6	35,7	30,2	54,3	79,0	37,1
Navarre	1 403	41,7	24,5	6,6	41,0	13 332	24,5	47,5	28,7	40,5	87,6	22,7
Nétreville	2 356	41,9	26,4	13,8	61,5	11 071	33,2	34,4	33,2	64,9	78,7	44,6
Louviers	1 362	46,8	25,7	12,5	45,5	12 887	27,1	40,6	29,2	58,7	-	nd
Les Oiseaux	7 168	37,9	23,2	19,0	45,4	12 868	25,9	47,1	30,6	47,4	82,9	34,4
Centre Ville	1 049	42,0	21,8	15,0	47,9	12 496	28,3	37,5	42,3	58,8	-	42,3
Maison-Rouge	1 402	40,6	25,4	7,0	40,8	13 071	24,6	47,7	34,6	55,5	-	37,4
L'Europe	1 297	42,8	25,3	6,8	37,5	14 105	20,5	45,7	30,4	46,9	-	43,1
Pont-Audemer	988	43,5	s	21,9	51,8	12 068	26,7	34,4	42,9	57,0	82,8	23,8
Boutardes	3 587	42,5	20,3	21,8	45,6	12 860	23,2	45,3	25,6	50,3	-	29,7
Vernon	1 222	26,7	16,3	s	37,0	14 066	20,3	40,1	26,0	46,4	80,0	41,7
Avranches	1 429	35,4	19,9	s	39,1	14 474	18,5	50,4	22,3	31,1	-	nd
La Turfaudière	6 672	38,6	19,6	5,2	43,8	12 958	25,6	38,9	30,8	44,0	90,3	38,0
Cherbourg-en-Cotentin	1 754	41,0	21,1	8,8	34,2	14 401	20,5	44,1	30,2	50,5	-	36,1
Maupas - Hautmarais - Brèche Du Bois												
Coutances	1 467	37,1	24,5	s	42,6	13 520	25,1	46,2	32,1	49,7	87,2	31,1
Claire Fontaines	1 601	34,6	15,3	s	41,9	13 326	23,9	42,9	33,7	43,6	-	45,7
Saint-Lô	1 853	31,7	17,4	5,0	34,8	14 169	18,3	52,2	31,7	45,6	78,1	20,7
Val Saint Jean	2 113	35,8	24,7	5,9	47,9	12 603	25,0	44,9	27,8	48,5	61,5	nd
Alençon	4 245	41,4	22,9	15,3	63,7	10 902	34,1	35,8	29,9	56,1	74,6	43,1
Courteille	1 382	30,8	19,1	6,4	46,3	12 883	22,4	41,1	28,3	51,4	-	41,0
Les Provinces	2 628	31,5	17,1	6,0	43,0	13 285	22,1	38,6	27,2	58,2	s	35,1
Argentan	1 047	nd	21,6	s	49,2	12 480	29,7	37,8	nd	62,4	-	nd
Saint Michel	1 984	42,6	17,0	15,6	51,6	12 178	26,8	37,0	27,6	51,9	-	35,4
Fiers	1 233	36,0	21,4	8,1	58,2	11 367	34,1	35,5	23,1	65,1	92,3	47,3
L'Aigle	747	26,0	19,8	s	41,3	13 174	21,4	50,0	18,4	53,7	86,0	nd
Barentin	1 809	36,4	18,7	9,5	44,1	13 204	24,9	39,1	20,8	55,4	84,7	42,2
Les Bruyères	3 241	36,4	19,7	9,8	44,7	12 869	23,8	39,7	25,6	52,5	76,5	44,4
Neuville	1 020	35,4	21,5	9,7	48,1	12 511	31,9	38,2	30,4	53,8	-	52,2
Dieppe	2 912	38,2	20,1	8,5	37,6	13 744	22,0	42,1	31,1	57,3	-	35,3
Fécamp	1 841	44,6	28,1	16,9	39,8	13 500	26,7	39,2	22,4	48,3	78,4	nd
Bléville Nord	2 628	35,2	19,9	8,7	31,0	15 285	17,6	49,6	21,3	41,0	78,4	nd
Bléville Sud	1 915	44,7	19,2	23,4	46,2	12 984	28,5	35,1	26,6	45,2	-	40,8
Bois-De-Biéville	16 493	40,7	22,2	12,7	43,9	13 119	25,3	40,4	27,2	48,0	83,0	36,8
Le Havre	9 221	38,5	19,1	7,6	40,8	13 522	23,3	41,8	30,0	46,7	83,2	30,4
Centre Ancien - Quartiers Sud	1 998	38,0	20,1	12,5	36,0	13 747	23,6	45,8	31,8	54,4	76,6	34,9
Centre Ville	9 038	39,1	20,9	14	41,9	13 183	24,2	40,9	22,4	51,3	74,3	36,3
Mont Gaillard	2 241	38,6	20,9	11,3	40,4	13 437	22,8	45,3	18,7	48,7	80,2	40,2
Buisson - Galloen	6 573	37,4	19,7	8,1	40,9	13 485	23,4	38,6	31,9	49,6	89,1	40,3
Centre Ville	1 099	40,1	20,6	14,2	41,4	13 056	25,5	44,1	27,2	39,9	s	34,4
Diderot - Les Mesliers	1 981	nd	19,3	13,9	51,6	12 104	31,7	44,2	29,2	51,5	-	nd
Grammont	1 247	40,0	22,2	8,2	48,8	12 508	27,7	43,9	27,8	42,9	-	41,5
Le Quartier Jean Moulin	1 063	39,3	20,2	12,6	44,0	13 051	28,5	45,7	29,0	44,1	86,5	37,2
Les Boutières	10 314	42,1	23,0	11,9	57,1	11 455	34,8	35,6	30,9	51,7	80,0	36,8
Les Hauts De Rouen	1 880	38,5	22,5	9,0	41,8	13 192	23,7	47,8	26,6	51,8	88,7	38,1
Oissel Sur Seine Nord	1 883	38,0	23,5	8,1	43,8	13 166	28,1	37,8	25,5	54,7	92,7	44,0
Parc Du Robec	5 089	38,1	16,9	10,0	42,7	13 082	24,2	42,3	20,4	49,6	84,8	33,8
Rouen	4 779	40,0	13,6	21,1	57,9	11 440	32,7	30,3	29,5	61,6	83,7	40,0
Quartier Château Blanc	1 407	33,4	23,5	6,6	44,2	13 029	23,8	46,9	20,1	50,2	80,3	36,4
Quartier De Binche	3 003	39,0	20,3	12,7	49,7	12 372	27,4	43,9	18,3	42,8	80,2	30,1
Quartier De La Piscine	2 749	45,1	26,5	15,7	46,6	12 942	27,5	40,2	32,1	54,0	81,4	33,6
Quartier Des Arts Et Des Fleurs - Feugrals	1 333	42,8	20,4	16,1	37,8	13 961	24,0	46,3	21,1	44,8	93,1	nd
Quartier Hartmann - La Houssière	1 140	47,3	s	20,9	39,1	13 959	22,1	45,7	nd	40,8	-	nd
Quartier Thorez - Grimaud												

Unités : Nombre, %, euros s : secret statistique nd : données non diffusables ou non disponibles - : sans objet Sources : (1) Recensement de la population 2013 ; (2) Recensement de la population 2015 ; (3) Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi 2014) ; (4) Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi 2015) ; (5) Fichier des élèves 2015 de la Depp

- Cohésion Sociale

Indicateurs sociodémographiques

	Quartier prioritaire	Valeur minimum des QPV normands	Valeur maximum des QPV normands
Part des familles monoparentales parmi les ménages * 2014	19,8%	13,6%	28,1%
Part des ménages* de 5 personnes ou plus 2014	nd	5,0%	23,4%

Sources : Insee – DGFIP – CNAF – Cnav- CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiloSOFI) * Ménages fiscaux

- Revenus – Précarité

	Quartier prioritaire	EPCI 2015	EPCI 2017	Différentiel QPV - EPCI 2017
Revenu disponible mensuel médian par UC* 2013	1 050 €	1 626 €	1 643 €	-36,1%
Rapport interdécile par UC* (9^{ème} décile/1^{er} décile) 2013	2,8	2,7	2,7	3,7%
Taux de pauvreté au seuil de 60% du niveau de vie médian métropolitain (par UC médian) 2013	44,0%	12,7%	12,3%	258,0%
Part des ménages fiscaux dont l'origine principale des revenus déclarés repose sur les indemnités chômage 2013	nd	nd	nd	-
Part de l'ensemble des prestations sociales dans les revenus disponibles 2013	19,4%	6,0%	5,8%	234,5%
Part d'allocataires de la CAF dont le revenu est constitué à plus de 50% de prestations sociales 2015	42,0%	27,4%	26,5%	58,5%
Part de la population couverte par la CMU-C 01/01/2016	nd	8,6%	nd	-

Sources : Insee – DGFIP – CNAF – Cnav- CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiloSOFI) * Ménages fiscaux

- Familles percevant les allocations CAF

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
Nombre de foyers allocataires percevant au moins une prestation CAF	331	2498	4980	5197
Population couverte par au moins une prestation caf	629	6498	13384	14139
Part parmi les foyers allocataires :				
Allocations de moins de 25 ans non étudiants (%)	5.7	6.8	6.9	6.8
Allocations étudiants	s	s	0.2	s
Familles monoparentales (%)	25.7	18.1	16.8	16.4
Allocations isolés (%)	52.3	35.7	33.1	32.2
Couples sans enfant (%)	8.4	5.1	5.4	5.4
Couples avec enfant(s) (%)	13.6	41.1	44.7	46.0
Couples avec 3 enfants et plus (%)	3.9	8.8	9.5	9.7
Répartition par tranche d'âge des enfants couverts par au moins une prestation caf :				
Enfants de moins de 3 ans (%)	13.2	15.7	15.2	15.4
Enfants de 3 à moins de 6 ans (%)	12.7	16.7	15.8	15.7
Enfants de 6 à moins de 11 ans (%)	26.3	25.5	26.9	26.9
Enfants de 11 à moins de 15 ans (%)	21.0	20.3	19.7	19.8
Enfants de 15 à moins de 18 ans (%)	12.3	13.9	14.0	13.9
Enfants de 18 à moins de 25 ans (%)	14.5	7.9	8.4	8.3

Source : Cnaf, Fichiers des allocataires des caf au 31/12/2016

- Ménages

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
Ménages de 1 personnes (%)	49.7	31.9	28.0	27.2
Ménages de 6 personnes et plus (%)	3.9	1.4	1.5	1.5

Sources, Insee, recensement de la population 2010, Estimations démographiques 2010

- Nationalité

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
Etrangers (%)	2.6	1.2	1.1	1.1
Etrangères parmi les femmes (%)	2.5	1.2	1.1	1.1

Sources, Insee, recensement de la population 2010, Estimations démographiques 2010

Les données des estimations démographiques 2010 seront actualisées avec RP2015 en 2019.

Signes conventionnels utilisés

S: secret statistique (y compris entre indicateurs et entre zones géographiques)
 Nd : Données non disponibles ou non diffusables (ex : mauvaise qualité de géolocalisation)
 /// : absence de résultat due à la nature des choses (ex.pas d'EPI 2015)

- Éducation et formation

Répartition des élèves inscrits dans une formation au Collège selon leur milieu social et leur lieu de résidence

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
PCS4				
Défavorisée (%)		39.9	37.0	
Moyenne (%)		28.1	30.9	
Favorisée (%)		16.4	17.2	
Très favorisée (%)		15.7	14.9	

Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp – 2015

- La PCS désigne la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (ici du représentant légal)

Second degré : parcours à l'issue du collège

Orientation des élèves scolarisés deux ans après la troisième (lieu où est situé l'établissement de scolarisation en troisième)

	QP6	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
1^{er} générale	30.1	43.8	40.6	
1^{er} technologique	23.3	15.5	14.3	
1^{er} professionnelle	23.3	21.2	20.3	
2^{ème} année de CAP	9.7	4.4	6.3	
Autres	S	9.3	10.2	
Redoublants	S	5.8	8.3	

Source : Ministère de l'Éducation Nationale

- Les parts en QP correspondent aux part d'élèves parmi ceux scolarisés en 2015 et scolarisés en troisième dans un collège situé dans ou à moins de 300 m d'un QPV deux ans auparavant.

- Scolarisation (lieu de résidence)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
Parts des 16 à 24 ans non scolarisé 5 (%)	55.9	49.6	47.8	46.4

Source : Insee, Recensement de la Population 2010, Estimations démographiques 2010

Pour des raisons liées aux estimations du recensement à l'infracommunal, seule la tranche d'âge 16-24 ans est disponible. En cela, l'indicateur diffère de celui habituellement utilisé par la Depp pour le calcul des non scolarisés (16-25 ans)

- Second degrés : les formations au lycée

Établissement : *Les lycées généraux et technologiques incluent les lycées polyvalents

	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
Nombre de lycées	2	2	2
Nombre de lycée généraux et technologiques*	1	1	1
Dont privés	0	0	0
Nombre de lycée professionnels	1	1	1
Dont privés	0	0	0

Source : Insee – Base Permanente des Équipements – 2015 (traitements à partir de la Base Centrale des Établissements de la Depp)

- Élèves (lieu de résidence de l'élève)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
Nombre d'élèves scolarisés dans une formation générale ou technologique des lycées	9	236	481	510
Dont filles	s	134	265	283
Dont boursiers	s	26	51	s
Dont privés	s	19	43	s
Nombres d'élèves scolarisés dans une formation professionnelles des lycées	s	s	6	s
Dont filles	s	s	s	s

Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp – 2015

- Répartition des élèves inscrits dans une formation générale ou technologique des lycées selon leur milieu social et leur lieu de résidence

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
PCS4				
Défavorisée (%)	s	29.2	28.7	28.0
Moyenne (%)	s	25.8	28.9	29.2
Favorisée (%)	s	21.2	20.2	20.0
Très favorisée (%)	s	23.7	22.2	22.7

Sources Ministère de l'Éducation Nationale, Depp – 2015

4PCS désigne la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (ici, du représentant légal)

- Santé

	EPCI 2017 CC Caux Austreberthe	Normandie	France Métropolitaine	Différentiel EPCI 2017 - France (%)
Taux comparatif de mortalité prématurée (2009-2015)				
<i>Hommes</i>	313,5	324,5*	277,9	12,8%
<i>Femmes</i>	146,1	140,5*	128,8	13,5%
Taux comparatif de mortalité évitable liée à la prévention – moins de 75 ans (2009-2015)				
<i>Hommes</i>	255,5*	243,4*	208,9	22,4%
<i>Femmes</i>	101,3	96,9*	88,4	14,6%
Part d'assurés du régime général sans médecin traitant déclaré ** 08/11/2018	13,9%	18,1%	nd	-
Part d'assurés du régime général âgés de moins de 30 ans sans médecin traitant déclaré ** 08/11/2018	35,6%	46,6%	nd	-

Sources : Insee, Inserm-CépiDc, DCGDR Normandie – Extraction SIAM-ERASME

* Écart significatif par rapport à la France Métropolitaine

** Attention : données calculées à l'échelle de l'EPCI géographique 2018

Zoom sur certains dispositifs en faveur de la santé : ASV, RTPS et CLS

Fondé sur une démarche locale, l'Atelier santé ville contribue à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. La démarche ASV s'insère dans le contrat de ville afin d'animer, d'adapter et de renforcer la politique de santé publique au niveau local. Le développement des Contrats locaux de santé (CLS) et la mise en place du Réseau normand des référents territoriaux en promotion de la santé (RTPS) complètent ce dispositif.

Les ASV et RTPS normands (à des échelles différentes) poursuivent les missions suivantes : établir un diagnostic local partagé, coordonner les acteurs et favoriser le travail en réseau, élaborer et suivre des programmes d'actions concertées et renforcer les compétences des acteurs locaux.

Le territoire de la communauté Caux Austreberthe ne dispose plus depuis fin 2017 d'un RTPS, l'Agence régionale de santé missionnant dorénavant des conseillers méthodologiques et Promotion Santé Normandie (Instance régionale d'éducation de la santé- Ireps) sur les territoires non couverts.

- *Développement économique et emploi*

Demandeurs d'emploi (catégorie ABC) :

Nationalité

	<i>QP</i>	<i>Commune</i>	<i>EPCI 2015</i>	<i>EPCI 2017</i>
Française	94.7	96.9	97.3	s
Etrangers	5.3	3.1	2.7	s

Sources : Pôle Emploi- Dares, STMT – Demandeurs d'Emploi en fin de mois au 31/12/2017

Age

	<i>QP</i>	<i>Commune</i>	<i>EPCI 2015</i>	<i>EPCI 2017</i>
Moins de 26 ans	23.3	24.4	23.4	23.3
De 26 à 49 ans	56.4	54.6	54.0	54.3
50 ans et plus	20.3	21.0	22.6	22.4

Source : Pôle Emploi – Dares, STMT – demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2017

Niveau de formation

	<i>QP</i>			<i>Commune</i>			<i>EPCI 2015</i>			<i>EPCI 2017</i>		
	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H
Inférieur au CAP-BEP	26.3	25.9	26.7	19.2	20.0	18.5	18.0	18.3	17.7	17.6	s	s
CAP-BEP	45.9	43.1	48.0	45.7	40.6	51.0	46.1	41.5	51.3	45.9	41.2	51.1
BAC	20.3	s	s	21.0	23.6	18.3	21.8	24.4	18.9	21.8	24.6	18.7
Supérieur au BAC	7.5	s	s	13.8	15.6	11.9	13.9	15.5	11.9	14.5	s	s

Sources : Pôle Emploi- Dares, STMT – Demandeurs d'Emploi en fin de mois au 31/12/2017

Qualification

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
Manœuvre, ouvriers spécialisés	23.3	14.7	13.4	S
Ouvriers qualifiés	15.0	14.5	14.1	13.8
Employés non qualifiés	21.8	21.1	20.3	20.0
Employés qualifiés	36.1	44.3	46.4	47.3
Techniciens, agents de maîtrise, cadres	3.8	4.8	5.3	S

Sources : Pôle Emploi- Dares, STMT – Demandeurs d'Emploi en fin de mois au 31/12/2017

Les pourcentages sont calculés sur la totalité des demandeurs d'emploi inscrits en catégories ABC (y compris non précisé et non renseigné, la somme peut donc être différente de 100)

Durée d'inscription (%)

	QP		Commune		EPCI 2015		EPCI 2017	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Moins de 6 mois	36.0	31.0	33.7	31.0	32.9	32.4	33.9	32.9
De 6 mois à moins d'un an	21.4	22.4	19.3	18.5	19.8	17.4	19.8	17.1
De 1 an à moins de 2 ans	13.3	24.2	18.5	19.8	18.7	19.9	18.5	19.9
2 ans et plus	29.3	22.4	28.5	30.7	28.6	30.3	27.8	30.1

Sources : Pôle Emploi- Dares, STMT – Demandeurs d'Emploi en fin de mois au 31/12/2017

Signes conventionnels utilisés

S : secret statistique (y compris entre indicateurs et entre zones géographiques)

Nd : Données non disponibles ou non diffusables (ex : mauvaise qualité de géolocalisation)

/// : absence de résultat due à la nature des choses (ex.pas d'EPI 2015)

	<i>IRIS* 2015</i>	<i>Evolution 2010-2015</i>
Logements	1265 <i>Logement</i> 11272	1,7% 6,0%
Nombre de pièces par résidence principale	3,7 <i>Pièces</i> 4,4%	-2,6% 0,0%
Part de l'habitat collectif	56,1% <i>Des résidences principales</i> 31,2%	17,6% 2,3%
Taux de vacance	6,5% <i>Des logements</i> 4,9%	54,8% 28,9%
Nombre de moyen d'occupants par logement	2,0 <i>Par résidence principale</i> 2,3	-4,8% -4,2%
Part d'occupant propriétaires	36,0% <i>Des ménages</i> 56,1%	-13,7% 2,6%

Sources : Insee, Recensement de la population 2010 et 2015

Données en vert : EPCI (géographie 2017)

**L'IRIS pour ce quartier est : Lalizel*

À la demande du CGET, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Céréma) publiera en début d'année 2019 les résultats d'une étude menée sur le parc privé et social en quartier prioritaire politique de la Ville (étude menée sur des données 2016). Une fois ces données publiées, les fiches seront actualisées.

ANNEXE 2

